

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

F



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

REP18/FL

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante et unième session

Rome (Italie)

2-7 juillet 2018

RAPPORT DE LA QUARANTE-QUATRIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Asunción (Paraguay)

16-20 octobre 2017

TABLE DES MATIÈRES

Résumé et état d'avancement des travaux	page ii
Liste des abréviations	page iii
Rapport de la quarante-quatrième session du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires	page 1

Paragraphes

Introduction	1
Ouverture de la session	2-3
Adoption de l'ordre du jour (Point 1 de l'ordre du jour)	4
Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organes subsidiaires du Codex (Point 2a de l'ordre du jour)	5-8
Questions en suspens de la quarante-troisième session du Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires: utilisation des termes «arômes» et «aromatisants» dans l'étiquetage (Point 2b de l'ordre du jour)	9
Questions d'intérêt émanant de la FAO et de l'OMS (Point 3 de l'ordre du jour).....	10-13
Dispositions relatives à l'étiquetage figurant dans les projets de normes Codex (approbation) (Point 4 de l'ordre du jour)	14-20
Datage (Projet de révision de la <i>Norme générale sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i>) (Point 5 de l'ordre du jour)	21-33
Avant-projet de Lignes directrices pour l'étiquetage des emballages non destinés à la vente au détail (Point 6 de l'ordre du jour)	34-41
Étiquetage frontal (document de travail) (Point 7 de l'ordre du jour).....	42-50
Allégations relatives à la préférence des consommateurs (document de travail) (Point 8 de l'ordre du jour)	51-52
Travaux futurs (document de travail) (Point 9 de l'ordre du jour)	53-63
Autres questions (Point 10 de l'ordre du jour)	64
Date et lieu de la prochaine session (Point 11 de l'ordre du jour).....	65

Annexes

Annexe I – Liste des participants	page 11
Annexe II – Datage (Projet de révision de la <i>Norme générale sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i>).....	page 25
Annexe III – Document de projet: orientations concernant l'étiquetage nutritionnel frontal	page 27

RÉSUMÉ ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Partie responsable	Objectif	Texte/Sujet	Code	Étape	Par.
Membres Comité exécutif de la CAC (75 ^e session) 41 ^e session de la CAC	Adoption	Datage (Projet de révision de la <i>Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i>)	CXS 1-1985	8	32
Groupes de travail électronique et physique (Inde, États-Unis d'Amérique, Costa Rica) 45 ^e session du CCFL	Remaniement	Avant-projet de Lignes directrices pour l'étiquetage des emballages non destinés à la vente au détail	-	2/3	41
Comité exécutif de la CAC (75 ^e session) 41 ^e session de la CAC Groupe de travail électronique (Costa Rica, Nouvelle-Zélande) 45 ^e session du CCFL	Approbation Rédaction	Avant-projet de directives sur l'étiquetage nutritionnel frontal	-	2/3	48
CCFO	Action/information	Critères visant les huiles végétales à teneur moyenne/forte en acide oléique	-	-	6
CAC/CCNE	Information	Terminologie des textes du Codex	-	-	17
Tous les comités s'occupant de produits	Information	Travaux en cours relativement aux orientations sur l'étiquetage des emballages non destinés à la vente au détail	-	-	20
CCNFSDU	Information/ Examen	Travaux du CCFL sur l'étiquetage nutritionnel frontal	-	-	50
Royaume-Uni, Chili, Inde, Japon, Ghana 45 ^e session du CCFL	Rédaction	Document de travail sur la vente par Internet/le cybercommerce	-	-	58 a)
Australie, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique 45 ^e session du CCFL	Rédaction	Document de travail sur l'étiquetage des allergènes	-	-	58 b)
Canada 45 ^e session du CCFL	Rédaction	Document de travail sur l'innovation – utilisation de la technologie dans l'étiquetage des denrées alimentaires	-	-	58 c)

Fédération de Russie, UE, Ghana, Inde, Sénégal 45 ^e session du CCFL	Rédaction	Document de travail sur l'étiquetage des boissons alcoolisées	-	-	58 d)
Canada, Inde 45 ^e session du CCFL	Rédaction	Document de travail sur les critères pour la définition de descripteurs nutritionnels «à teneur élevée en» pour les matières grasses, les sucres et le sodium	-	-	58 e)
Colombie 45 ^e session du CCFL	Rédaction	Document de travail sur l'étiquetage des denrées alimentaires conditionnées dans des emballages groupés (y compris présentation commune)	-	-	58 f)
Inde 45 ^e session du CCFL	Rédaction	Document de travail sur les travaux futurs et orientations du CCFL (mise à jour)	-	-	63

LISTE DES ABRÉVIATIONS

CAC	Commission du Codex Alimentarius
CCAFRICA	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique
CCASIA	Comité de coordination FAO/OMS pour l'Asie
CCFH	Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire
CCFL	Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires
CCFO	Comité du Codex sur les graisses et les huiles
CCLAC	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CCMMP	Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers
CCNE	Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient
CCPFV	Comité du Codex sur les fruits et légumes traités
CCPR	Comité du Codex sur les résidus de pesticides
CCSCH	Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires
CRD	Document de séance
ENF	Étiquetage nutritionnel frontal
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIVS	Fédération internationale des vins et spiritueux
INFOODS	Réseau international des systèmes de données sur l'alimentation
NGEDAP	Norme générale sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CXS 1-1985)
NUGAG	Groupe consultatif d'experts sur les directives nutritionnelles de l'OMS
OIV	Organisation internationale de la vigne et du vin
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OPS	Organisation panaméricaine de la santé
UE	Union européenne
AMS	Assemblée mondiale de la Santé

INTRODUCTION

1. Le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL) a tenu sa quarante-quatrième session à Asunción (Paraguay) du 16 au 20 octobre 2017, à l'aimable invitation des gouvernements du Canada et du Paraguay. La session était présidée par Mme Lyzette Lamondin, Directrice exécutive du Directeur des importations et des exportations alimentaires et de la protection des consommateurs de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, et coprésidée par Mme Laura Mendoza, de l'Institut national pour l'alimentation et la nutrition du Paraguay. La session réunissait des délégués de 46 pays membres et d'une organisation membre ainsi que des observateurs de 16 organisations ayant statut d'observateur. La liste des participants figure à l'annexe I.

OUVERTURE DE LA SESSION

2. La session a été ouverte par Mme María Teresa Barán et par M. Oscar Stark, respectivement Vice-Ministre de la santé et Vice-Ministre du commerce du Paraguay, qui ont rappelé aux participants le rôle majeur du Codex dans l'action internationale en faveur de la sécurité sanitaire des aliments et de pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires. Les participants ont également suivi les allocutions des représentants au Paraguay de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), qui est aussi le Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour les Amériques, ainsi que du Président de la Commission du Codex Alimentarius et du Secrétaire du Codex.

Répartition des compétences¹

3. Le Comité a pris acte de la répartition des compétences entre l'Union européenne et ses États membres, conformément au paragraphe 5, article II du Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)²

4. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire en procédant à l'ajout suivant, qui sera examiné au titre du point 7 (étiquetage nutritionnel frontal (ENF)):
 - Directives générales pour établir les profils nutritionnels (Costa Rica et Paraguay)³.

QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ (Points 2a et 2b de l'ordre du jour)⁴

Questions soumises par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organes subsidiaires

5. Le Comité a pris note des questions proposées à titre d'information et observé que certaines questions seraient examinées dans le cadre des points de l'ordre du jour concernés.

CCFO: définition et critères visant les huiles végétales à teneur en acide oléique moyenne ou forte

6. Le Comité est convenu d'informer le Comité sur les graisses et les huiles (CCFO) que:
 - i. le rôle principal du CCFL est de faire en sorte que les étiquettes ne contiennent pas des informations fausses ou risquant d'induire le consommateur en erreur;
 - ii. la question de l'acide oléique dans les huiles végétales était de nature compositionnelle ou technique et serait mieux traitée par le CCFO;
 - iii. le principe de la cohérence des mentions d'étiquetage visant différentes huiles végétales doit s'appliquer en fonction des caractéristiques compositionnelles des huiles comme convenu par le CCFO.
7. Le Comité a reconnu que la question de la cohérence dans l'emploi des termes d'étiquetage pourrait être examinée dans le cadre des travaux futurs.

¹ CRD 1 (Ordre du jour annoté – Répartition des compétences entre l'Union européenne et ses États membres)

² CX/FL 17/44/1

³ CRD 12 (Costa Rica et Paraguay)

⁴ CX/FL 17/44/2; CX/FL 17/44/2 Add.1; CX/FL 17/44/2 Add.2; CRD2 (Organisation internationale de l'industrie des produits aromatiques); CRD3 (Secrétariat du Codex); CRD9 (Inde, El Salvador, Thaïlande, Union africaine, UE, FIL); CRD10 (Indonésie); CRD11 (République dominicaine); CRD13 (Fédération de Russie); CRD23 (Afrique du Sud).

Biopesticides, biostimulants et bioengrais

8. Le Comité a noté:
- que cette question était très technique; et
 - que considérant qu'un document devait être présenté également au CCPR et au CCFL, il était préférable d'attendre pour voir s'il y avait lieu de se pencher sur des questions d'étiquetage.

Révision de la section 4.2.3.4 de la norme CXS 1-1985

9. Le Comité:
- est convenu de ne pas renommer les catégories «Arôme(s)» et «Aromatisant(s)» de la section 4.2.3.4, car ces termes sont déjà repris dans différentes législations nationales d'un certain nombre de pays; et
 - a noté qu'il serait peut-être nécessaire de réviser les qualificatifs «naturels», «nature-identiques» et «artificiels» ainsi que d'autres sections connexes de la norme, notamment la section 5, et a décidé que la révision pourrait être apportée dans le cadre des améliorations générales de la norme CXS 1-1985 prévues au point 9 de l'ordre du jour (Travaux futurs).

QUESTIONS D'INTÉRÊT ÉMANANT DE LA FAO ET DE L'OMS (Point 3 de l'ordre du jour)⁵

10. Le représentant de la FAO a attiré l'attention du Comité sur diverses activités de l'Organisation présentant un intérêt pour ce dernier: i) la déclaration de l'Assemblée générale des Nations Unies de faire de 2016-2025 la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition, et l'élaboration d'un programme de travail pour en atteindre les objectifs; ii) le Symposium régional mixte FAO/OMS sur les systèmes alimentaires durables pour des régimes alimentaires sains et une nutrition améliorée prévu en 2017; iii) la préparation de plusieurs publications de la FAO sur l'étiquetage des aliments pour accroître la capacité des États Membres de mettre en œuvre des politiques et des programmes dans ce domaine; iv) l'étude réalisée par le groupe de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments de la FAO pour faire le point sur l'état actuel de la législation sur le datage des aliments ainsi que sur le gaspillage d'aliments qui en découle dans les pays membres du Codex; v) le travail de la FAO sur la fourniture de données à jour sur la composition des aliments au moyen du Réseau international des systèmes de données sur l'alimentation (INFOODS).
11. La représentante de l'OMS a mis en avant certaines des activités qui intéressent les travaux en cours du Comité. En particulier, elle a attiré l'attention sur: i) les quatre résolutions et décisions de l'Assemblée mondiale de la santé (AMS) adoptées en 2016-2017 concernant la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025); ii) la directive de l'OMS sur la cessation de la promotion abusive d'aliments pour nourrissons et jeunes enfants; iii) la mise à jour des meilleurs achats et d'autres interventions recommandées pour traiter les maladies non transmissibles qui comprennent des mesures pour réduire la mauvaise alimentation (annexe 3); et iv) le plan de mise en œuvre qui guidera les mesures visant à mettre fin à l'obésité infantile. La représentante a aussi souligné d'autres travaux spécifiques de l'OMS portant sur l'étiquetage nutritionnel, dont la réunion technique sur l'étiquetage nutritionnel, la mise sur pied du sous-groupe du NUGAG sur les mesures politiques, qui établira des orientations politiques sur l'étiquetage nutritionnel ainsi que sur d'autres axes prioritaires (politiques fiscales, politiques commerciales et d'investissement), le deuxième examen mondial des politiques en matière de nutrition comprenant une analyse détaillée de la mise en œuvre par les pays de l'étiquetage nutritionnel, ainsi que l'établissement et la mise en application de modèles de profils nutritionnels dans cinq des six régions de l'OMS.
12. La représentante de l'OMS a aussi présenté le document de travail sur l'étiquetage des boissons alcoolisées et fait valoir que l'étiquetage offre le potentiel unique de fournir aux consommateurs des informations exactes visant à protéger leur santé aux points de vente et de consommation, y compris des renseignements sur la teneur en alcool, la valeur calorique, les ingrédients et les risques pour la santé associés à la consommation d'alcool. Elle a précisé que selon les estimations de l'OMS, environ deux milliards de personnes ont consommé des boissons alcoolisées au cours des douze derniers mois et environ trois millions de décès par année sont imputables à la consommation d'alcool. Par conséquent, il est opportun pour le Codex d'amorcer le processus d'établissement

⁵ CX/FL 17/44/3; CX/FL 17/44/3-Add.1; CRD4 (Inde, Norvège, Kazakhstan); CRD16 (États-Unis d'Amérique); CRD17 (FIVS); CRD20 (Nicaragua).

graduel d'orientations sur l'étiquetage des boissons alcoolisées.

Conclusion

13. Le Comité a pris note de l'information offerte et est convenu de discuter de la proposition d'étiquetage des boissons alcoolisées au point 9 de l'ordre du jour (Travaux futurs).

DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉTIQUETAGE FIGURANT DANS LES PROJETS DE NORMES CODEX (APPROBATION) (Point 4 de l'ordre du jour)⁶

14. Le Comité a approuvé les dispositions d'étiquetage dans: les normes régionales sur les produits d'algues *Porphyra* (CCASIA), le yacon (CCLAC), le beurre de karité non raffiné (CCAFRICA) et le doogh (CCNE); les normes sur le cumin, le thym séché et le poivre noir, blanc et vert (CCSCH), les huiles de poisson (CCFO), les poudres de perméats de produits laitiers (CCMMP); et les annexes pour certains légumes surgelés de la *Norme pour les légumes surgelés* (XCS 320-2015) (CCPFV), et fait les modifications et les observations suivantes:

Annexe sur les pommes de terre frites

15. Le Comité a modifié la version espagnole de l'annexe pour tenir compte d'autres noms communs désignant la patate douce dans les pays hispanophones.

Norme pour les épices et les herbes culinaires

16. Le Comité:
- est convenu de faire référence au «nom» du produit à la section 8.2.2, car la disposition était liée au nom et non à la nature du produit dans la Norme pour le poivre noir, blanc et vert;
 - a décidé d'harmoniser la version en espagnol des normes dans un souci de cohérence avec la terminologie espagnole utilisée dans les normes de produits (par exemple modes de présentation, étiquetage d'emballages non destinés à la vente au détail, etc.);
 - a noté que le Secrétariat apporterait des corrections de forme dans l'élaboration du texte définitif des normes.

Norme régionale pour le doogh

17. Le Comité a observé qu'il s'agissait d'une norme régionale, que le Codex ne définit pas le terme «probiotique» et que les normes du Codex ne devraient idéalement pas employer de termes non définis par le Codex. Cette question devrait être portée à l'attention de la Commission du Codex Alimentarius et du CCNE.
18. Toutefois, le Comité a reconnu que cette norme avait fait l'objet de discussions approfondies au sein du CCNE et avait été adoptée à la quarantième session de la Commission du Codex Alimentarius, et que la suppression du terme de la section sur l'étiquetage aurait une incidence sur d'autres sections de la norme qui exigeraient alors un examen ultérieur de la part du CCNE. Compte tenu de ce qui précède, le Comité a approuvé les dispositions d'étiquetage telles qu'elles sont présentées dans la norme.
19. Le Comité a noté en outre que la norme s'appliquait régionalement à un produit appelé «doogh» à condition qu'il soit conforme aux dispositions de la norme.

Autres considérations – Étiquetage des emballages non destinés à la vente au détail

20. Le Comité:
- a noté que de nombreuses normes de produits (y compris celles qui ont été soumises pour approbation) prévoyaient des dispositions visant les emballages non destinés à la vente au détail qui faisaient référence à un texte normalisé applicable à cette disposition qui avait été approuvé par le CCFL lors des sessions passées et actuelles;

⁶ CX/FL 17/44/4 Rev.; CRD8 (Inde, Thaïlande, Union africaine, FIL); CRD11 (République dominicaine); CRD14 (Paraguay).

- b. est convenu d'informer les comités de produits des activités courantes du CCFL sur la directive d'étiquetage des emballages non destinés à la vente au détail afin qu'ils sachent que les dispositions normalisées actuelles pourraient devoir être rectifiées ou supprimées pour faire référence à la directive susmentionnée.

DATAGE (RÉVISION DE LA NORME GÉNÉRALE POUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES PRÉEMBALLÉES (Point 5 de l'ordre du jour)⁷

21. Le Comité a rappelé que la seule question en suspens nécessitant un examen complémentaire concernait les critères d'exemption du datage et est convenu de concentrer ses délibérations sur cette section du document. Voici les observations formulées et/ou les décisions prises par le Comité à la suite des discussions en plénière et au sein du groupe de travail en cours de session dirigé par le Canada:

4.7 vii)

22. Le Comité a observé que le libellé de l'énoncé général laissait entendre que les aliments censés être consommés avant une certaine date pour garantir leur sécurité sanitaire des aliments pouvaient aussi être visés par l'exemption. Il fallait donc modifier cette section pour lever cette ambiguïté et éviter que des aliments soient exemptés du datage quand cela pourrait compromettre leur sécurité sanitaire.
23. La Fédération de Russie s'est dite en faveur d'une exemption de datage limitée à un très petit nombre d'aliments, arguant qu'il n'existe pas de durée d'entreposage illimitée et que tous les aliments se détériorent avec le temps. En l'occurrence, il serait préférable de faire figurer une mention indiquant que l'aliment n'a pas de date de péremption dans certaines conditions spécifiques ou prévues. Les critères et la liste permettaient à de nombreuses catégories d'aliments d'être exemptés alors qu'ils peuvent poser des risques sanitaires s'ils sont consommés après la date de péremption.

Conclusion

24. Le Comité a amendé cette section pour clarifier que les exemptions ne s'appliqueront pas quand la sécurité sanitaire de l'aliment est compromise et aussi pour offrir aux autorités compétentes la flexibilité d'appliquer les critères en fonction de leurs besoins. Cela devrait répondre aux préoccupations exprimées concernant l'application possible des exemptions à des aliments auxquels elles ne sont pas destinées.

Critère 1.1 et 1.2

25. Le Comité a étudié la proposition du CCFH de combiner (fusionner) les deux critères et a débattu des options suivantes:
- i. faire référence à la «nature de l'aliment» ou à la «nature du conservateur» de l'aliment, selon ce qui convient le mieux;
 - ii. ne pas inclure d'exemples pour ce critère, car ils sont subjectifs; le cas échéant les exemples ne devraient porter que sur l'état de l'aliment ou sur les types de conservation (activité hydrique et acidité);
 - iii. proposer des exemples faciliterait l'interprétation par les autorités compétentes et les entreprises;
 - iv. inclure une référence aux «conditions d'entreposage prévues», car toutes les conditions d'entreposage ne sont pas mentionnées;
 - v. les conditions d'entreposage devraient toujours figurer sur l'étiquette.

Conclusion

26. Le Comité s'est prononcé en accord avec la proposition du CCFH et favorable à l'ajout d'une référence aux conditions d'entreposage «prévues», car les conditions d'entreposage ne sont pas toujours toutes mentionnées. Il a également supprimé «nature de conservateur» pour ouvrir le critère.

⁷ CL 2016/34-FL; CX/FL 17/44/5 (Albanie, Australie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Égypte, Équateur, États-Unis d'Amérique, Inde, Indonésie, Jordanie, Kenya, Malaisie, Mexique, Nicaragua, Paraguay, Pérou, République arabe syrienne, Samoa, FIL); CRD5 (Nouvelle-Zélande); CRD6 (El Salvador, Philippines, Thaïlande, Union africaine, UE); CRD10 (Indonésie); CRD11 (République dominicaine); CRD13 (Fédération de Russie); CRD14 (Paraguay); CRD15 (Sénégal); CRD23 (Afrique du Sud).

Critères 2, 3, 4

27. Le Comité a échangé les vues suivantes:
- i. Aucun critère additionnel n'est nécessaire en raison de la décision prise concernant le critère 1; par conséquent, les critères 2, 3 et 4 pourraient être supprimés.
 - ii. S'agissant du critère 2:
 - la responsabilité ne devrait pas incomber au consommateur, car celui-ci n'est pas toujours en mesure de détecter une détérioration, quelle qu'elle soit; il n'est pas toujours possible de déterminer l'état de l'aliment en raison de l'emballage;
 - ce critère porte sur la qualité et non la sécurité sanitaire des aliments en soi; les consommateurs devraient pouvoir détecter clairement une détérioration manifeste;
 - ce critère n'est pas destiné à s'appliquer aux produits frais non transformés.
 - iii. S'agissant du critère 4:
 - ce critère devait s'appliquer à des produits comme ceux de boulangerie ou de pâtisserie;
 - ce critère n'est pas nécessaire puisque les aliments à courte durée de conservation ne font pas l'objet d'un commerce international;
 - il convient de conserver ce critère, car les textes du Codex offrent également aux gouvernements des orientations visant les aliments produits et consommés localement.

Conclusion

28. Le Comité a décidé de:
- a. conserver les critères 2, 3 et 4;
 - b. modifier les critères 2 et 4 pour les clarifier et mieux en illustrer l'intention;
 - c. reconnaître que tous les critères devraient être lus en association avec l'énoncé général (4.7 vii) qui indique clairement que les exemptions ne s'appliquent pas lorsque la sécurité sanitaire des aliments pourrait être compromise.

Liste d'exemples

29. Le Comité a noté les vues suivantes:
- i. la liste d'exemples est indicative et la liste actuelle est suffisante;
 - ii. certains aliments ne devraient pas être exemptés comme la gomme à mâcher, certaines boissons alcoolisées et tout autre aliment auquel des additifs, des arômes ou des sucres ont été ajoutés, car ils perdent de leur qualité avec le temps, notamment sur le plan organoleptique;
 - iii. une note de bas de page devrait être ajoutée pour indiquer que la liste est indicative et qu'il revient aux autorités compétentes de décider quels aliments exempter du datage;
 - iv. la référence aux autorités compétentes n'est pas nécessaire, car elles ont la liberté d'appliquer tous les textes/toutes les dispositions du Codex.

Conclusion

30. Le Comité a choisi de conserver la liste sans amendements et a ajouté une note de bas de page précisant que la liste est indicative.

Toutes les autres sections

31. Le Comité:
- a. a confirmé les décisions de la quarante-troisième session du CCFL concernant les définitions et les autres textes;

Veillez noter que tous les documents de travail, y compris le rapport de la session, sont disponibles sur le site web du Codex à l'adresse [CCFL44](#).

- b. a apporté des corrections à la numérotation de la section 4.7 et des corrections de forme à la section 4.7 iv);
- c. a approuvé d'employer les deux termes «*fecha de caducida / fecha de vencimiento*» dans la version espagnole du texte.
- d. a noté qu'il pourrait être nécessaire de normaliser les abréviations du datage ultérieurement.

Conclusion

- 32. Le Comité est convenu de transmettre l'avant-projet de révision à la quarante et unième session de la Commission du Codex Alimentarius pour adoption à l'étape 8 (annexe II).
- 33. La Fédération de Russie a exprimé sa réserve quant à cette décision, pour les raisons exposées au paragraphe 23.

Avant-projet de Lignes directrices pour l'étiquetage des emballages non destinés à la vente au détail (Point 6 de l'ordre du jour)⁸

- 34. L'Inde, qui préside le groupe de travail électronique, a présenté le point et résumé l'activité du groupe en soulignant les principaux éléments de débat, ses conclusions et ses recommandations. La délégation a indiqué qu'au cours de cette session, il importait de décider s'il convenait que les lignes directrices constituent un document autonome ou devaient être insérées dans la *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* (CXS 1-1985) afin de poursuivre le travail sur la directive.
- 35. Le Comité a axé son débat sur le meilleur emplacement de la directive et a noté les points de vue suivants:
- 36. Une délégation était d'avis que ce document devait être incorporé dans la NGEDAP, car un seul document permettrait d'améliorer la cohérence du libellé, d'éviter de multiplier les renvois entre documents, de dissiper toute ambiguïté dans les définitions, d'améliorer les distinctions entre les emballages destinés à la vente au détail et ceux qui ne le sont pas, de réduire les redondances et de mieux aider les comités de produits à élaborer des exigences d'étiquetage en faisant référence à un seul document. L'intégration à la NGEDAP d'un texte sur l'étiquetage des emballages non destinés à la vente au détail nécessiterait des modifications mineures du titre et du champ d'application de la norme et pourrait se faire sans toucher d'autres parties.
- 37. Les délégations en faveur d'un nouveau document autonome ont fait observer que la NGEDAP et la directive proposée traitaient de deux ensembles différents de mentions d'étiquetage (visant respectivement les emballages destinés à la vente au consommateur et les emballages non destinés à la vente au détail) et que ces deux documents visaient des parties prenantes différentes (c'est-à-dire les consommateurs, d'une part, et les opérateurs commerciaux, de l'autre). Au regard de l'adaptation du champ d'application et d'autres sections importantes nécessaire pour tenir compte des dispositions relatives aux emballages non destinés à la vente au détail, l'insertion de la directive dans la NGEDAP occasionnerait de la confusion et un surcroît de travail pouvant retarder la mise au point définitive de la directive et produire un document plus complexe difficile à utiliser par comparaison à la version actuelle de la norme.
- 38. Certains ont fait valoir qu'une partie des dispositions proposées dans la directive représentaient un fardeau inutile pour les gouvernements nationaux et l'industrie parce qu'une grande partie des renseignements requis étaient déjà inclus dans les documents électroniques ou sur support papier accompagnant l'envoi. Le Comité devrait se concentrer sur les dispositions qui étaient complémentaires de celles déjà disponibles ou exigées aux stades du contrôle des exportations et des importations, sans faire double emploi avec les dispositions de la NGEDAP qui portaient sur les emballages destinés à la vente au consommateur.
- 39. Un observateur a indiqué que le CCFL devrait s'abstenir, si possible, de faire référence aux autorités compétentes nationales afin de produire une directive harmonisée sur le plan international.
- 40. À la demande de l'Inde, une discussion informelle a eu lieu avec les délégations membres.

⁸ CL 2017/71-FL; CX/FL 17/44/6; CX/FL 17/44/6-Add.1 (Argentine, Chili, Costa Rica, Égypte, Équateur, Jordanie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, ICBA, ICGMA, FIL, FIJU); CRD 7 (El Salvador, Philippines, Thaïlande, Union africaine, UE, Uruguay); CRD10 (Indonésie); CRD11 (République dominicaine); CRD13 (Fédération de Russie); CRD15 (Sénégal), CRD20 (Nicaragua); CRD21 (États-Unis d'Amérique, Inde, Costa Rica).

Conclusion

41. Le Comité a fixé les décisions suivantes:
- a. conserver les lignes directrices en tant que document autonome;
 - b. faire référence aux textes du Codex pertinents afin d'assurer une cohérence;
 - c. constituer un groupe de travail électronique, présidé par l'Inde et coprésidé par le Costa Rica et les États-Unis et travaillant en anglais et en espagnol, en vue de poursuivre l'élaboration des lignes directrices pour examen à la prochaine session, tout en tenant compte des observations formulées au cours de la présente session et des points de vue exprimés en séance plénière;
 - d. étudier la possibilité de constituer un groupe de travail physique avant la prochaine session, présidé par l'Inde et coprésidé par le Costa Rica et les États-Unis et travaillant en anglais et en espagnol, en vue de tenir compte des observations formulées et de préparer une proposition révisée pour examen à la quarante-cinquième session du CCFL.

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR L'ÉTIQUETAGE FRONTAL (Point 7 de l'ordre du jour)⁹

42. Le Costa Rica, en qualité de président du groupe de travail électronique, a présenté le point à l'ordre du jour et rappelé que le mandat du groupe de travail ciblait trois grands sujets: dresser l'inventaire des systèmes actuels d'étiquetage nutritionnel frontal (ENF), déterminer s'il est nécessaire d'établir des principes sur l'ENF et préparer un document de travail sur l'ENF si la nécessité de tels principes était démontrée.
43. Le Costa Rica a ensuite donné un aperçu des résultats obtenus pour chacun des sujets et souligné la recommandation du groupe de travail électronique d'entreprendre un nouveau travail pour élaborer des directives harmonisées sur l'ENF.
44. La présidente du Comité a signalé au CCCFL l'atelier de sensibilisation à l'ENF tenu en marge de la session et observé que l'importance de l'assistance prouvait le grand intérêt porté au sujet. Elle a invité l'assemblée à faire des observations sur le document de travail pour déterminer si le lancement d'un nouveau travail était accueilli favorablement.
45. Le Comité a exprimé un large soutien à l'élaboration d'orientations sur l'utilisation d'informations nutritionnelles simplifiées sur la face avant des emballages.
46. Le Comité a noté les points suivants:
- i. Pour l'heure, il n'existe pas de directive internationale sur les pratiques optimales concernant l'ENF, et l'existence de multiples systèmes d'ENF peut aboutir à des obstacles techniques au commerce. Un nouveau travail sur les systèmes d'ENF offrirait des orientations scientifiques claires et transparentes aux gouvernements souhaitant appliquer ce type d'étiquetage, ce qui favoriserait l'harmonisation de ces systèmes et par conséquent faciliterait le commerce international.
 - ii. Le nouveau travail devrait inclure une définition de l'ENF ainsi que les aspects à prendre en compte dans ces systèmes d'étiquetage. En outre, certains se sont déclarés intéressés par des travaux sur les principes fondamentaux visant à suivre et à évaluer l'efficacité des systèmes d'ENF.
 - iii. Les systèmes d'ENF devraient s'appuyer sur des bases scientifiques et ne s'appliquer qu'aux aliments préemballés, avec peut-être un certain nombre d'exceptions.
 - iv. L'étiquetage nutritionnel frontal devrait fournir aux consommateurs des données nutritionnelles exactes et transparentes et présentées dans un format qui les aidera à comprendre facilement les informations nutritionnelles essentielles afin de faire des choix éclairés.

⁹ CX/FL 17/44/7; CRD9 (El Salvador, Inde, Thaïlande, Union africaine, UE, FIL); CRD10 (Indonésie); CRD11 (République dominicaine); CRD13 (Fédération de Russie); CRD15 (Sénégal); CRD18 (FoodDrinkEurope); CRD19 (République de Corée); CRD20 (Nicaragua); CRD22 (Paraguay); CRD23 (Afrique du Sud); CRD24 (document de projet révisé sur l'étiquetage frontal).

- v. Il y avait peu de données publiées sur l'étiquetage nutritionnel frontal et des pays s'apprêtaient à en publier. Toutefois, les nouveaux éléments probants seront pris en compte.
- vi. La sensibilisation des consommateurs ainsi que des stratégies de communication, d'éducation, de suivi et d'évaluation sont des facteurs complémentaires essentiels au succès de tout système d'ENF.
- vii. L'étiquetage nutritionnel frontal ne devrait pas se substituer à la déclaration des éléments nutritifs.
- viii. Il convient d'envisager d'inclure des éléments positifs comme les fibres, les fruits et les légumes.
- ix. Il faudrait tenir compte des autres textes, en particulier ceux qui traitent des allégations nutritionnelles et fournissent des orientations en la matière.

Document de projet du nouveau travail

47. L'idée de lancer un nouveau travail ayant reçu un accueil largement favorable, le Comité a examiné le document de projet, précisé le champ d'application du travail, déterminé les principales questions à traiter et renvoyé le choix de l'emplacement du document à une étape ultérieure. Le Comité a en outre décidé que les principales questions à traiter devraient être assez générales et flexibles pour autoriser de plus amples discussions au sein du groupe de travail électronique. Le Comité a également observé que les examens de données effectués par l'OMS sur l'étiquetage nutritionnel ainsi que les autres textes pertinents du Codex sur l'étiquetage en plus des *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CXG 2-1985) seraient étudiés lors de l'élaboration des orientations.

Conclusion

48. Le Comité a décidé:
- a. d'entreprendre un nouveau travail pour élaborer des directives sur les systèmes d'étiquetage nutritionnel sur la face avant de l'emballage et de présenter le document de projet (annexe III) pour approbation à la quarante et unième session de la Commission du Codex Alimentarius;
 - b. de mettre sur pied un groupe de travail électronique présidé par le Costa Rica et coprésidé par la Nouvelle-Zélande qui travaillerait en anglais et en espagnol et, sous réserve de l'approbation du nouveau travail par la Commission à sa quarante et unième session, aurait le mandat suivant:
 - envisager la révision des *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CXG2-1985) et des autres directives du Codex pertinentes;
 - à partir des quatre (4) aspects clés i) objectif et champ d'application; ii) définitions d'ENF; iii) principes généraux; et iv) aspects à prendre en compte dans l'élaboration des systèmes d'ENF, établis à la section 3 («Principales questions à traiter») du document de projet, préparer un projet de directives aux fins de transmission pour observations et d'étude à la quarante-cinquième session du CCFL;
 - faire des recommandations sur l'emplacement des directives.

Directives générales pour établir des profils nutritionnels

49. Le Costa Rica a attiré l'attention du Comité sur un éventuel nouveau travail visant à élaborer des directives générales pour établir des profils nutritionnels. Le nouveau travail éventuel qui est proposé serait complémentaire au travail proposé sur l'ENF et pourrait être entrepris par le CCNFSDU.
50. Le Comité a décidé d'informer le CCNFSDU du nouveau travail sur l'étiquetage nutritionnel frontal et de le prier d'étudier la manière dont il pourrait y contribuer.

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LES ALLÉGATIONS RELATIVES À LA PRÉFÉRENCE DES CONSOMMATEURS (Point 8 de l'ordre du jour)¹⁰

51. La Turquie a présenté ce point et résumé les principales constatations du document de travail en attirant l'attention du Comité sur les conclusions et les recommandations qui y figurent.

¹⁰ CX/FL 17/44/8; CRD9 (El Salvador, Inde, Thaïlande, Union africaine, UE, FIL); CRD10 (Indonésie); CRD11 (République dominicaine); CRD13 (Fédération de Russie); CRD15 (Sénégal).

Conclusion

52. Le Comité s'est accordé sur les points suivants:
- l'information fournie dans le document s'est révélée utile;
 - il n'est pas nécessaire d'entreprendre un nouveau travail à ce stade;
 - cette question pourrait être traitée dans le cadre de la discussion sur les travaux futurs (Point 9 de l'ordre du jour).

TRAVAUX FUTURS ET ORIENTATIONS DU CCFL (Point 9 de l'ordre du jour)¹¹

53. Le Canada a présenté le point et noté que le document de travail traitait des travaux antérieurs ainsi que des travaux actuels et éventuels du Comité. La délégation a proposé que le Comité examine les points exposés, en particulier les travaux du CCFL à venir.
54. Le Comité a examiné les points susceptibles de retenir son attention à l'avenir et noté l'appui général dont ils jouissent, en particulier les aspects suivants: ventes par Internet/cybercommerce, étiquetage des allergènes, innovation – utilisation de la technologie dans l'étiquetage des denrées alimentaires; étiquetage des boissons alcoolisées; critères pour la définition de descripteurs nutritionnels «teneur élevée en» relatifs aux matières grasses, aux sucres et au sodium; et étiquetage des aliments conditionnés dans des emballages groupés.
55. Bien que ces points aient reçu un appui général, certaines inquiétudes se sont fait jour en ce qui concerne l'étiquetage des boissons alcoolisées, à savoir que certains points soulevés dans le document de discussion de l'OMS excédaient le mandat du CCFL (par ex., les mises en garde sur l'étiquette). Ces éléments devraient être traités par les gouvernements nationaux et ne devraient pas figurer parmi les travaux futurs. D'autres instances internationales comme l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) et la Fédération internationale des vins et spiritueux (FIVS) avaient déjà accompli un travail considérable sur les boissons alcoolisées, et le travail du Codex n'était alors pas nécessaire. Par ailleurs, une revue complète de la législation nationale et des activités de instances internationales s'imposait.
56. Des pays de la région africaine ont souligné le besoin de se pencher sur l'étiquetage de l'alcool en raison de l'accessibilité et de la consommation accrues de boissons alcoolisées dans leurs pays. Les systèmes d'étiquetage existants dans ces pays ne fournissaient pas suffisamment d'information, telle que la teneur en alcool et, dans certains cas, l'alcool était offert dans des quantités aussi minimes que 100 ml sans étiquetage.
57. Le Comité a noté que tout travail à entreprendre devrait l'être dans le cadre du mandat du CCFL et que des renseignements sur la situation actuelle seraient nécessaires pour entamer ces nouveaux travaux.

Conclusion

58. Le Comité est convenu de la rédaction de documents de discussion sur les sujets énumérés ci-dessous:
- ventes par Internet/cybercommerce, par le Royaume-Uni avec l'assistance du Chili, de l'Inde, du Japon et du Ghana;
 - étiquetage de substances allergènes, par l'Australie avec l'assistance du Royaume-Uni et des États-Unis;
 - innovation – utilisation de la technologie dans l'étiquetage des denrées alimentaires, par le Canada;
 - étiquetage de l'alcool, par la Fédération de Russie avec l'assistance de l'UE, du Ghana, de l'Inde et du Sénégal;
 - critères pour la définition de descripteurs nutritionnels «à teneur élevée en» pour les matières grasses, les sucres et le sodium, par le Canada et l'Inde;
 - étiquetage de denrées alimentaires conditionnées dans des emballages groupés (y compris présentation commune) par la Colombie.

¹¹ CL 2016/31-FL; CX/FL 17/44/9; CRD9 (El Salvador, Inde, Thaïlande; Union africaine, UE, FIL); CRD10 (Indonésie); CRD11 (République dominicaine); CRD14 (Paraguay); CRD15 (Sénégal).

59. Le Comité a par ailleurs décidé que des informations seraient sollicitées au moyen d'une lettre circulaire sur les pratiques courantes, les enjeux et le rôle que le CCFL pourrait jouer dans les domaines identifiés ou, s'agissant de l'étiquetage de l'alcool et des substances allergènes pour lesquels des dispositions existent déjà dans le Codex, pour étudier comment approfondir son action.
60. La présidente a précisé que la définition de nouveaux travaux éventuels n'empêchait pas d'en proposer d'autres, si le besoin s'en faisait sentir.

Document de travail à venir et processus d'établissement de priorités

61. Le Comité a rappelé la décision prise à la quarante-troisième session du CCFL voulant que tout document de travail serait tenu à jour à chaque session et confié chaque fois à une délégation différente et qu'une méthode d'établissement de priorités pourrait être prise en compte¹².
62. Un observateur a fait remarquer qu'en établissant ses priorités de travail, le CCFL devrait envisager de quantifier les risques pour la santé et les risques d'induire en erreur les consommateurs en s'inspirant du processus mis en place par le CCFH.

Conclusion

63. Le Comité a retenu les options suivantes:
- a. l'Inde se chargera d'actualiser le document et d'élaborer une démarche de priorisation;
 - b. Le Secrétariat diffusera une lettre circulaire invitant les membres et les observateurs à fournir des informations sur les questions émergentes pour inclusion dans le document;
 - c. les questions soulevées antérieurement au sein du Comité, notamment les allégations relatives à la préférence des consommateurs (Point 8 de l'ordre du jour) et les arômes et aromatisants (Point 2 de l'ordre du jour), pourraient être incluses dans le document à venir;
 - d. le document sera mis à jour à chaque session sous la responsabilité chaque fois d'une délégation différente.

AUTRES QUESTIONS (Point 10 de l'ordre du jour)

64. Le Comité a noté qu'il n'y avait aucune autre question à traiter.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 11 de l'ordre du jour)

65. Le Comité a été informé que sa quarante-cinquième session se tiendrait dans environ 18 mois. Les dispositions finales sont assujetties à une confirmation par le pays hôte et le Secrétariat du Codex.

¹² REP16/FL, paragraphe 71.

ANNEXE I

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES**

**CHAIRPERSONS
PRÉSIDENTES
PRESIDENTAS**

Ms Lyzette Lamondin
Executive Director
Food Import Export and Consumer Protection Directorate
Canadian Food Inspection Agency
1400 Merivale Road
Ottawa
Canada
Email: Lyzette.Lamondin@inspection.gc.ca

Dr Laura Mendoza
Director General
Instituto Nacional de Alimentación y Nutrición (INAN)
Avenida Santísima Trinidad e Itapua
Asunción
Paraguay
Email: dralmendoza@gmail.com

**MEMBER NATIONS AND MEMBER ORGANIZATIONS
ÉTATS MEMBRES ET ORGANISATIONS MEMBRES
ESTADOS MIEMBROS Y ORGANIZACIONES MIEMBROS**

ARGENTINA – ARGENTINE

Dr Andrea Nilda Calzetta Resio
Supervisor Técnico de Aprobación de Productos
Alimenticios
Coordinación General de Aprobación de Productos
Alimenticios
Servicio Nacional de Sanidad y Calidad
Agroalimentaria
Azopardo 1020 2nd. Floor (1107)
Ciudad Autónoma de Buenos Aires
Argentina
Email: acalzet@senasa.gov.ar

Ms Gabriela Catalani
Punto Focal Codex
Ministerio de Agroindustria
Azopardo 1025
CABA
Argentina
Email: martin_territorial@hotmail.com

Ms María Carla Cecchin
Directora de Asuntos Científicos y Regulatorios
para South Latin
Coca-Cola
CABA
Argentina
Email: carlcecchin@coca-cola.com

Ms Maria Celina Moreno
Dirección de Agroalimentos
Ministerio de Agroindustria
Argentina
Email: celmor@magyp.gob.ar

Ms Claudia Viano
Departamento de Legislación y Normatización
Dirección de Evaluación y Registro de Alimentos
Instituto Nacional de Alimentos
Estados Unidos 25
C1101AAA - Ciudad Autónoma de Buenos Aires
Argentina
Email: claudia.viano@anmat.gov.ar

AUSTRALIA - AUSTRALIE

Ms Elizabeth Flynn
 Assistant Secretary
 Preventive Health Policy Branch
 Commonwealth Department of Health
 MDP 707 GPO Box 9848
 Canberra ACT
 Australia
 Email: elizabeth.flynn@health.gov.au

Ms Jenny Hazelton
 Manager, Labelling and Information Standards
 Food Standards Australia New Zealand
 PO Box 5423
 Kingston ACT
 Australia
 Email: jenny.hazelton@foodstandards.gov.au

BELGIUM - BELGIQUE - BÉLGICA

Mr Jean Pottier
 Regulatory Expert Food Labelling, Nutrition and
 Health Claims
 Food, Feed and other consumption product
 FPS Health, Food Chain Safety and Environment
 Animal, Plant and Food Directorate
 Eurostation | Place Victor Horta, 40/10
 Brussels
 Belgium
 Email: Jean.Pottier@health.belgium.be

Mr Luc Ogiers
 Director
 General Directorate international economy
 FPS Economy, SME
 Rue du Progrès, 50
 Bruxelles
 Belgium
 Email: luc.ogiers@economie.fgov.be

BRAZIL - BRÉSIL - BRASIL

Dr Guilherme Antonio Costa Junior
 Chair of the Codex Alimentarius Commission
 Secretariat of Agribusiness International Relations
 (SRI)
 Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply
 Esplanada dos Ministerios Bl.D
 Brasilia
 Brésil
 Email: guilherme.costa@agricultura.gov.br

Mr Rodrigo Martins De Vargas
 Specialist on Regulation and Health Surveillance
 Brazilian Health Regulatory Agency (ANVISA)
 SIA, Trecho 5, Área Especial 57, Brasília-DF
 Brasília
 Brazil
 Tel: +55 (61) 3462-6514
 Email: rodrigo.vargas@anvisa.gov.br

Mrs Renata De Araujo Ferreira
 Specialist on Regulation and Health Surveillance
 Brazilian Health Surveillance Agency (ANVISA)
 SIA Trecho 5, sector especial 57, 2 andar, sala 2
 Brasília
 Brazil
 Email: renata.ferreira@anvisa.gov.br

Ms Érika Nunes Sene
 Regulatory Affairs Analyst
 Associação Brasileira das Indústrias da
 Alimentação (ABIA)
 Av. Brigadeiro Faria Lima, 1478 - 11º andar
 São Paulo
 Brazil
 Email: detec@abia.org.br

Mr Cesar Augusto Vandesteen Junior
 Official Veterinary Inspector
 Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply –
 MAPA
 Brasília
 Brazil
 Email: cesar.vandesteen@agricultura.gov.br

Ms Juliana Yuki Yamamaru
 Regulatory Affairs Specialist
 Confederação Nacional da Indústria
 Rua Vergueiro, 1737 – Vila Mariana -
 São Paulo
 Brazil
 Email: juliana_yamamaru@br.ajinomoto.com

CANADA – CANADÁ

Ms Kathy Twardek
 Director
 Consumer Protection and Market Fairness Division
 Canadian Food Inspection Agency
 1400 Merivale Road T2-6-141
 Ottawa
 Canada
 Email: kathy.Twardek@Inspection.gc.ca

Mr Jonathan Clifford
 Country Regulatory Affairs Manager
 Unilever Canada Inc.
 160 Bloor Street East, Suite 1400
 Toronto
 Canada
 Tel: 1-416-518-1079
 Email: jonathan.clifford@unilever.com

Mr Nicholas Gauthier
 Senior Trade Policy Analyst
 Agriculture and Agri-Food Canada
 1341 Basline rd T5-5-352, ON K1A 0C5
 Ottawa
 Canada
 Email: nicholas.gauthier@agr.gc.ca

Ms Charmaine Kuran
 Section Head, Nutrition Composition
 Health Canada
 Bureau of Nutritional Sciences
 251 Sir Frederick Banting Driveway (2203E)
 Ottawa
 Canada
 Email: charmaine.kuran@canada.ca

CHILE – CHILI

Mr Emilio Matas
 Asesor
 Servicio Nacional del Consumidor, SERNAC
 Ministerio de Economía, Fomento y Turismo
 Santiago
 Chile
 Email: ematas@sernac.cl

Mrs Karla Carmona Araya
Asesor
Agencia Chilena para la Inocuidad y Calidad
Alimentaria, ACHIPIA
Ministerio de Agricultura
Nueva York 17, piso 4
Santiago
Chile
Email: karla.carmona@achipia.gob.cl

Ms Marisol Figueroa
Gerente General
AB Chile, Alimentos y Bebidas de Chile
Santiago
Chile
Email: mfigueroa@abchile.com

Ms Gisela Rodríguez
Gerente de Asuntos Científicos y Regulatorios.
Coca-Cola de Chile
Santiago
Chile
Email: gisrodriguez@coca-cola.com

COLOMBIA – COLOMBIE

Ms Paula Andrea Patiño Sandoval
Chemical Engineer and Food Engineer
Official Food Inspection Functionary
INVIMA
Carrera 10 64 28
Bogotá
Colombia
Email: ppatinos@invima.gov.co

Ms Monica Cuellar Sánchez
Innovation Director
Acepalma S.A
Calle 90 # 19-41 Oficina 303-304
Bogotá
Colombia
Tel: 57 3171387
Email: director.innovacion@gmail.com

Mr Igor Gutierrez
Profesional
Ministerio de Comercio
Calle 28 # 13A 15
Bogotá
Colombia
Email: igutierrez@mincit.gov.co

Ms Alexandra Mondragón
Responsable Salud y Nutrición
Cenipalma
Cra 10 # 69A -44
Bogotá
Colombia
Email: amondragon@cenipalma.org

COSTA RICA

Mrs Melina Flores Rodríguez
Asesor Codex
Codex Costa Rica
Ministerio de Economía Industria y Comercio
400 m al Oeste de la Contraloría General de la
República, Sabana Sur
San Jose
Costa Rica
Email: mflores@meic.go.cr

Mrs Mónica Elizondo Andrade
Asuntos Científicos y Regulatorios
Cámara Costarricense de Industria Alimentaria
(CACIA)
75 mts sur de la Contraloría
San Jose
Costa Rica
Email: melizondo@cacia.org

Mr Jorge Arturo Jara
I Vicepresidente de CACIA
Miembro Comité Nacional del Codex Costa Rica
Cámara Costarricense de la Industria Alimentaria
(CACIA)
San José
Costa Rica
Email: jajara@coca-cola.com

CUBA

Mrs Olga Maria Valdes Almaral
Especialista
Ministerio de la Industria Alimentaria
Avenida 41 entre 46y 48 Playa
La Habana
Cuba
Email: jfelix@cgdc.cu

Mr Jose Fu Wong
Especialista
Ministerio de la Industria Alimentaria
Avenida 41 entre 46y 48 Playa
La Habana
Cuba
Email: jfelix@cgdc.cu

DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA

Mrs Pernille Lundquist Madsen
Deputy Head, Chemicals and Food Quality Division
Danish Veterinary and Food Administration
Stationsparken 31
Glostrup
Denmark
Email: plum@fvst.dk

Mrs Linda Jensen
Chief Adviser
Danish Agriculture and Food Council
Axeltorv 3
Copenhagen V
Denmark
Email: lmj@lf.dk

DOMINICAN REPUBLIC – DOMINICAINE, RÉPUBLIQUE – DOMINICANA, REPÚBLICA

Mr Modesto Buenaventura Pérez Blanco
Coordinador Normas Alimenticias
Dirección General Medicamentos, Alimentos y
Productos Sanitarios (DIGEMAPS)
Ministerio de Salud Pública y Asistencia Social
(MSP)
Av. Tiradentes Esq. Av. Héctor H. Hernández, Ens.
La Fé
Dominican Republic
Email: codex.pccdor@msp.gob.do

Eng Pedro De Padua
Supervisor Nacional Alimentos
Dirección General de Medicamentos, Alimentos y
Productos Sanitarios (DIGEMAPS)
Ministerio de Salud Pública y Asistencia Social
(MSP)
Av. H. Homero Hernández esq. Av. Tiradentes,
Ens. La Fé, D.N.
Santo Domingo, D. N.
Dominican Republic
Email: pedro.padua@ministeriodosalud.gob.do

Mrs Luisana Valdez
Encargada del Depto. de Calidad y Buenas
Prácticas Comerciales
Depto. de Calidad y Buenas Prácticas Comerciales
Instituto Nacional de Protección de los Derechos
del Consumidor, Pro Consumidor.
Av. Charles Summer No. 33, Los Prados.
Santo Domingo, D.N.
Dominican Republic
Email: luisana.valdez@proconsumidor.gob.do

ECUADOR - ÉQUATEUR

Ms Mónica Alexandra Quinatoa Osejos
Analista de Establecimientos
Dirección Nacional de Control Sanitario
Ministerio de Salud Pública
Av. República de El Salvador 36-64 Y Suecia
Quito
Ecuador
Email: monica.quinatoa@msp.gob.ec

EL SALVADOR

Mrs Mariana Gomez
Director
OSARTEC
1a. calle poniente, final 41, Av. Norte No. 18,
colonia Flor Blanca.
San Salvador
El Salvador
Email: mgomez@osartec.gob.sv

ESTONIA - ESTONIE

Mrs Reili Kivilo
Adviser
Food Safety Department
Ministry of Rural Affairs
Lai Street 39//41
Tallinn
Estonia
Email: reili.kivilo@agri.ee

Ms Külli Johanson
Chief Specialist
Food Safety Department
Ministry of Rural Affairs
Lai tn 39 // Lai tn 41
Tallinn
Estonia
Email: kylli.johanson@agri.ee

Mr Alexander Rogge
Policy Officer - Member of the Estonian delegation
General Secretariat
Council of the European Union
Rue de la Loi, 175
Bruxelles
Belgium
Email: alexander.rogge@consilium.europa.eu

EUROPEAN UNION - UNION EUROPÉENNE - UNIÓN EUROPEA

Mr Sebastien Goux
Deputy Head of Unit
Directorate General Health and Food Safety
European Commission
Rue Froissart 101 Office: 02/048
Brussels
Belgium
Email: sebastien.goux@ec.europa.eu

Mrs Ersilia Moliterno
Administrator
Directorate-General for Agriculture and Rural
Development
European Commission
Brussels
Belgium
Email: Consiglia.Moliterno@ec.europa.eu

Ms Sabine Pelsser
Administrator
DG SANTE
European Commission
RUE FROISSART 101
Brussels
Belgium
Email: Sabine.PELSSER@ec.europa.eu

FIJI - FIDJI

Mrs Sanjeshni Sanjuka Devi
Assurance & Compliance Officer
Trades
Biosecurity of Fiji
Level 3, FNPF Plaza 1, Ellery Street
Suva
Fiji
Email: devis@baf.com.fj

Ms Deepika Darshani Lata
Microbiologist
Plants & Animals
Biosecurity Of Fiji
Level 3, Fnpf Plaza 1, Ellery Street
Suva
Fiji
Email: dlata@baf.com.fj

FINLAND - FINLANDE – FINLANDIA

Ms Anne Haikonen
Legislative Counsellor
Ministry of Agriculture and Forestry
P.O. Box 30 FI-00023 Government
Helsinki
Finland
Email: anne.haikonen@mmm.fi

FRANCE - FRANCIA

Mrs Sophie Dussours
Chargée de Mission
Bureau 4D
DGCCRF
France
Email: sophie.dussours@dgccrf.finances.gouv.fr

GERMANY - ALLEMAGNE – ALEMANIA

Dr Katrin Stolle
Deputy Head of Division
Food Labelling
Federal Ministry of Food and Agriculture
Wilhelmstraße 54
Berlin
Germany
Email: katrin.stolle@bmel.bund.de

Ms Angelika Mrohs
Managing Director
German Federation for Food Law and Food
Science (BLL e.V.)
Claire-Waldoff-Straße 7
Berlin
Germany
Email: amrohs@bll.de

GHANA

Mrs Isabella Mansa Agra
Ag. Deputy Chief Executive (FID)
Food Inspection (FID)
Food and Drugs Authority
P.O. Box CT 2783 Cantonments Accra
Accra
Ghana
Email: isabella.agra@fdaghana.gov.gh

Mrs Faustina Adjoa Mansah Atupra
Principal Regulatory Officer
Food Evaluation and Registration
Food and Drugs Authority
P. O. Box CT 2783 Cantonments, Accra
Accra
Ghana
Email: faustina.atupra@fdaghana.gov.gh

INDIA - INDE

Mr Aditya Jain
Senior Manager
National Dairy Development Board
Opposite Jagnath Mahadev
Anand, Gujarat
India
Tel: 91-2692-260148, 226235
Email: aditya@nddb.coop

Ms Sakshee Pipliyal
Technical Officer
Codex
Food Safety and Standards Authority of India
FDA Bhawan Near Bal Bhavan Kotla Road
New Delhi
India
Email: sakee25@gmail.com

Ms Mili Bhattacharya
Senior Manager
Scientific, Nutrition and Regulatory Affairs
Coca-Cola India Pvt Ltd
Delhi
India
Email: mbhattacharya@coca-cola.com

INDONESIA - INDONÉSIE

Mrs Adrianti -
Head of Subdirector of Processed Food
Standardization
Directorate of Food Product Standardization
National Agency of Drug and Food Control
Jl. Percetakan Negara No.23, Building F, 3rd Floor,
Jakarta Pusat
Jakarta
Indonesia
Email: codexbpom@yahoo.com

IRELAND - IRLANDE - IRLANDA

Dr David W Nolan
Head of Division
Veterinary Public Health and Food Safety Policy
Department of Agriculture, Food and the Marine
Agriculture House Kildare Street Dublin 2
Dublin
Ireland
Email: davidwnolan@agriculture.gov.ie

ITALY - ITALIE – ITALIA

Mr Ciro Impagnatiello
Codex Contact Point
Department of the European Union and
International Policies and of the Rural Development
Ministry of Agricultural Food and Forestry Policies
Via XX Settembre, 20
Rome
Italy
Email: c.impagnatiello@politicheagricole.it

JAPAN - JAPON - JAPÓN

Ms Mayu Nishikawa
Deputy Director
Food Labelling Division
Consumer Affairs Agency
3-1-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku,
Tokyo
Japan
Email: g.codex-j@caa.go.jp

Prof Satoshi Ishizuka
Adviser
Laboratory of Nutritional Biochemistry Research
Faculty of Agriculture
Hokkaido University
Kita 9, Nishi 9, Kita-ku, Sapporo
Hokkaido
Japan
Email: toshitaka.masuda@caa.go.jp

Dr Yayoi Tsujiyama
Acting Director for International Standards Office
Food Safety Policy Division, Food Safety and
Consumer Affairs Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo
Japan
Email: yayoi_tsujiyama170@maff.go.jp

MEXICO - MEXIQUE – MÉXICO

Ms Tania Daniela Fosado Soriano
Punto de Contacto Codex
Dirección General de Normas
Secretaría de Economía
Convento de San Lorenzo No. 12 Jardines de
Santa Mónica
Mexico
Email: tania.fosado@economia.gob.mx

MOROCCO - MAROC - MARRUECOS

Mr Oussama Nadifi
Chef de division de la réglementation et
normalisation
Agriculture
Office National de Sécurité Sanitaire des Produits
Alimentaires
Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui, Agdal
Rabat
Morocco
Tel: +212673997816
Email: Oussama.Nadifi@onssa.gov.ma

NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAÍSES BAJOS

Ms Inge Stoelhorst
Policy Coordinator
Nutrition, Health Protection and Prevention
Department
Ministry of Health, Welfare and Sport
Parnassusplein 5
Den Haag
Netherlands
Email: i.stoelhorst@minvws.nl

NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZÉLANDE - NUEVA ZELANDIA

Ms Jenny Reid
Manager
Regulation and Assurance
Ministry for Primary Industries
25 The Terrace
Wellington
New Zealand
Email: jenny.reid@mpi.govt.nz

Ms Phillippa Hawthorne
Senior Adviser
Regulation and Assurance
Ministry for Primary Industries
25 The Terrace
Wellington
New Zealand
Email: Phillippa.hawthorne@mpi.govt.nz

NICARAGUA

Ms Miriam Carolina Canda Toledo
Punto de Contacto del Codex
Dirección de Normalización y Metrología
Ministerio de Fomento, Industria y Comercio
Km 6, carretera a Masaya
Managua
Nicaragua
Email: codex@mific.gob.ni

Mr Joe Henry Thompson Argüello
Asesor
Ministerio de Fomento, Industria y Comercio
Km 6 carretera a Masaya
Managua
Nicaragua
Email: consultcustomjoe@gmail.com

NIGERIA – NIGÉRIA

Mr Godwin Etim Akwa
Deputy Director
National Agency for Food and Drug Administration
and Control
Plot 1 Isolo Industrial Estate, Isolo Oshodi Apapa
Express Way
Lagos
Nigeria
Email: g_akwa@yahoo.co.uk

Mr Fred Nduka Chiazor
Scientific and Regulatory Affairs Director
Coca-Cola Nigeria Limited
16 Gerrard Road, Ikoyi
Lagos
Nigeria
Email: fchiazor@coca-cola.com

Mrs Chinyere Innocencia Ikejiofor
Chief Laboratory Technologist
National Agency for Food and Drug Administration
and Control
Plot 1, Isolo Industrial Scheme, Oshodi-Apapa
Express Way, Isolo
Lagos
Nigeria
Email: chyikejiofor@gmail.com

Mrs Ogochukwu Nkolika Mainasara
Food Safety NAFDAC Technical Advisor
MONAI Multi Solutions LTD
29 Adediran Ajoa Road, Ajoa Estate Anthony
Lagos
Nigeria
Email: manaogo2000@yahoo.com

PARAGUAY

Mrs Zuny Mabel Zarza De Riquelme
Coordinadora del Subcomité del Codex sobre
Etiquetado de los Alimentos
Instituto Nacional de Alimentación y Nutrición
(INAN)
Asunción
Paraguay
Email: zmzarza@hotmail.com

Mrs María Eugenia Alvarenga Torres
 Coordinadora general de Subcomité del Codex del
 INAN
 Instituto Nacional de Alimentación y Nutrición
 (INAN)
 Email: marualto@hotmail.com

Mrs Patricia Echeverría
 Directora de Registros y Habilitaciones Alimentarias
 Instituto Nacional de Alimentación y Nutrición
 (INAN)
 Asunción
 Paraguay
 Email: pecheverria640@gmail.com

Dr Lilian Martínez De Alonso
 Director General
 Instituto Nacional de Tecnología, Normalización y
 Metrología (INTN)
 Asunción
 Paraguay
 Email: ldealonso@intn.gov.py

Mr Javier Romero
 Miembro Comité Nacional del Codex Alimentarius
 Capitulo Paraguay (CONACAP)
 CONACAP
 Asunción
 Paraguay
 Email: javier@chortitzer.com.py

Eng Fernando Ríos
 Director de Calidad e Inocuidad de Agricultura
 Orgánica
 Servicio Nacional de Calidad y Sanidad Vegetal y
 de Semillas (SENAVE)
 Asunción
 Paraguay
 Email: fernando.rios@senave.gov.py

Mrs Ana Sagalés
 Miembro Comité Nacional del Codex Alimentarius
 Capitulo Paraguay (CONACAP)
 CONACAP
 Email: ana.sagales@unilever.com

PERU - PÉROU - PERÚ

Mrs Claudia Rosa Alzamora Gutierrez
 Coordinadora de Comisión Técnica del Comité del
 Codex sobre Etiquetado de los Alimentos
 Comité Nacional del Codex Alimentarius Peru
 INACAL-Calle Las Camelias 817, San Isidro
 Lima
 Peru
 Email: calzamora@inacal.gob.pe

Mr Jorge Augusto Vigil Mattos
 Miembro de Comisión Técnica Nacional de Grasas
 y Aceites
 Comité Nacional del Codex Alimentarius Peru
 Tizon y Bueno n.º 709 - Jesús María
 Lima
 Peru
 Email: jvigil@snp.org.pe

REPUBLIC OF KOREA - RÉPUBLIQUE DE CORÉE - REPÚBLICA DE COREA

Dr Siyoung Lee
 Scientific officer
 Food Safety Labelling and Certification
 Ministry of food and drug safety
 Osong Health Technology Administration complex
 187, Osongseangmyeong2-ro, Osong-
 eup, Heungdeok-gu, Cheongju-si, Chungcheongbuk-
 do, 28159, Korea
 Cheong-Ju
 Republic of Korea
 Email: leesy0901@korea.kr

Dr Sangbeom Lee
 Scientific Officer
 National Institute of Agricultural Sciences
 Ministry of Agriculture, Food, and Rural Affairs
 166, Nongsaengmyeong-ro, Wanju-gun, Jellabuk-
 do
 Wanju-gun
 Republic of Korea
 Email: korealee@korea.kr

Ms Songyi Han
 CODEX researcher
 Food Safety Labelling and Certification
 Ministry of food and drug safety
 Osong Health Technology Administration Complex
 187, Osongseangmyeong2-ro, Osong-
 eup, Heungdeok-gu, Cheongju-si, Chungcheongbuk-
 do, 28159, Korea
 Cheongju-si
 Republic of Korea
 Email: sy4513@korea.kr

Ms Jeonghae Rho
 Director
 Korea Culinary Science Institute
 Email: jeonghaerho@gmail.com

Mr Jinwoo Kim
 Researcher
 Korea food research institute
 Republic of Korea
 Email: Kim.Jin-woo@kfri.re.kr

RUSSIAN FEDERATION - FÉDÉRATION DE RUSSIE - FEDERACIÓN DE RUSIA

Dr Julia Kalinova
 Expert
 Consumer Market Participants Union
 1-y Schipkovsky per., 20, 403a
 Moscow
 Russian Federation
 Email: yuliya.kalinova@yahoo.com

Ms Anna Koroleva
 Chief Expert
 Division of organization of interaction with WTO and OECD
 Federal Service for Surveillance on Consumer Rights Protection and Human Well-being
 18/20, Vadkovskiy pereulok
 Moscow
 Russian Federation
 Email: Korolyova_AP@gsen.ru

Dr Alexey Petrenko
 Advisor to Consumer Market Participants Union
 Consumer Market Participants Union
 Kotelnicheskaya nab.17
 Moscow
 Russian Federation
 Email: codex@ion.ru

SAUDI ARABIA - ARABIE SAOUDITE - ARABIA SAUDITA

Mr Meshari Alquwayzani
 Senior Advanced Chemical Analysis Specialist
 Executive Dept. of Technical Regulation & Standards
 Saudi Food and Drug Authority
 Saudi Arabia
 Email: CODEX.CP@sFDA.gov.sa

SENEGAL - SÉNÉGAL

Prof Mady Cisse
 Directeur des Etudes
 Ecole Supérieure Polytechnique
 Université Cheikh Anta Diop
 Dakar
 Sénégal
 Email: mady.cisse@ucad.edu.sn

SINGAPORE - SINGAPOUR - SINGAPUR

Ms Mui Lee Neo
 Senior Manager
 Regulatory Programmes Department, Regulatory Administration Group
 Agri-Food & Veterinary Authority of Singapore
 52 Jurong Gateway Road #13-01 Singapore
 608550
 Singapore
 Email: neo_mui_lee@ava.gov.sg

Mr Gerard Lim
 Executive Manager
 Surveillance & Compliance Department, Food Establishment Regulation Group
 Agri-Food & Veterinary Authority of Singapore
 52 Jurong Gateway Road #13-01 Singapore
 608550
 Singapore
 Email: Gerard_SW_Lim@ava.gov.sg

SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD - SUDÁFRICA

Mrs Antoinette Booyzen
 Assistant Director: Food Control
 Directorate: Food Control
 Department of Health
 Private Bag X828
 Pretoria
 South Africa
 Email: Antoinette.Booyzen@health.gov.za

Ms Anna Godzwana
 Senior Medical Biological Scientist
 Directorate: Food Control
 Department of Health
 Private Bag X828
 Pretoria
 South Africa
 Email: Anna.Godzwana@health.gov.za

SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA

Mrs Luz María Martínez Cuevas
 Head Service
 Subdirectorato-General for Coordination, Quality and Cooperation in Consumer Affairs
 Spanish Agency for Consumer Affairs, Food Safety and Nutrition
 Ministry of Health Social Services and Equality C/ Principe de Vergara, 54
 Madrid
 Spain
 Email: lmartinezc@msssi.es

SWEDEN - SUÈDE – SUECIA

Mrs Kristina Lagestrand Sjölin
 Principal Regulatory Officer
 National Food Agency
 Box 622
 Uppsala
 Sweden
 Email: kristina.sjolin@slv.se

SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA

Mrs Sandra Di Medio Steinmann
 Scientific Officer
 Food and Nutrition
 Federal Food Safety and Veterinary Office FSVO
 Bern
 Switzerland
 Email: sandra.dimedio@blv.admin.ch

Mrs Marie-france Pagerey
 CT-Regulatory and Scientific Affairs
 Nestec SA
 Avenue Nestlé 55 Post Box
 Vevey
 Switzerland
 Email: MarieFrance.Pagerey@nestle.com

TURKEY - TURQUIE - TURQUÍA

Ms M. Emel Molla
 Engineer
 General Directorate of Food and Control
 Ministry of Food Agriculture and Livestock
 Eskisehir Yolu 9. Km Lodumlu
 Ankara
 Turkey
 Email: emel.molla@tarim.gov.tr

Ms Burcu Sari
 Engineer
 General Directorate of Food and Control
 Ministry of Food, Agriculture and Livestock
 Eskisehir Yolu 9. km Lodumlu
 Ankara
 Turkey
 Email: burcu.sari@tarim.gov.tr

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI - REINO UNIDO

Ms Pendi Najran
 Senior Scientific Officer
 Department for Environment, Food and Rural
 Affairs
 Area 1A, Nobel House 17, Smith Square
 London
 United Kingdom
 Email: pendi.najran@defra.gsi.gov.uk

Prof Gina Radford
 Deputy Chief Medical Officer for England
 Department of Health
 Richmond House, 79 Whitehall,
 London
 United Kingdom
 Email: Gina.Radford@dh.gsi.gov.uk

Mr Robert Wells
 Head of Food Labelling and Standards in Food
 Policy
 Department for Environment, Food and Rural
 Affairs
 Area 1A Nobel House 17 Smith Square
 London
 United Kingdom
 Email: robert.wells@defra.gsi.gov.uk

Mr Benjamin Hawksbee
 Commercial and Prosperity Officer
 British Embassy Asuncion
 Edificio Citicenter | Avda. Mcal. López 3794 y Cruz
 del Chaco
 United Kingdom
 Email: benjamin.hawksbee@fco.gov.uk

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA - RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE - REPÚBLICA UNIDA DE TANZANÍA

Mr Jasson Joel Kyaruzi
 Principle Food Registration Officer
 Tanzania Food and Drugs Authority
 Box 77150
 Dar-Es-Salaam
 United Republic of Tanzania
 Email: jmkyaruzi@hotmail.com

UNITED STATES OF AMERICA - ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE - ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Ms Felicia B Billingslea
 Director, Food Labeling and Standards D
 Center for Food Safety and Applied Nutrition
 U.S. Food and Drug Administration
 5100 Paint Branch Parkway, HFS-820
 College Park
 United States of America
 Email: Felicia.Billingslea@fda.hhs.gov

Ms Camille Brewer
 Director, International Affairs Staff
 Health and Human Services
 U.S. Food and Drug Administration
 5001 Campus Drive
 College Park, MD
 United States of America
 Email: Camille.brewer@fda.hhs.gov

Mr Jeff Canavan
 Deputy Director, Labeling and Program Delivery
 Division
 Food Safety and Inspection Service
 Department of Agriculture
 1400 Independence Avenue., SW
 Washington, DC
 United States of America
 Email: Jeff.canavan@usda.gov

Mr Tom Carrington
 Food Safety Regulatory Manager
 Food Safety
 Amazon
 410 Terry Avenue, N Seattle, Washington
 Seattle
 United States of America
 Email: Tomcarr@amazon.com

Mr David Cottrell
 Director, Processed Products and Technical
 Regulations Division
 Foreign Agricultural Service
 U.S. Department of Agriculture
 1400 Independence Avenue
 Washington, D.C.
 United States of America
 Email: David.Cottrell@fas.usda.gov

Ms Mari Kirrane
 Wine Trade and Technical Advisor
 International Affairs Division
 Alcohol & Tobacco Tax & Trade Bureau
 490 N. Wiget Lane
 Walnut Creek, California
 United States of America
 Email: Mari.Kirrane@ttb.gov

Dr Andrea Krause
 Food Technologist
 Center for Food Safety and Applied Nutrition
 U.S. Food and Drug Administration
 5100 Paint Branch Parkway, HFS-820
 College Park
 United States of America
 Email: Andrea.Krause@fda.hhs.gov

Mrs Sunney Mahalak
 Food Safety Regulatory Manager
 Food Safety
 Amazon
 410 Terry Avenue, N Seattle, Washington
 Seattle
 United States of America
 Email: Sunnem@amazon.com

Mrs Barbara McNiff
 Senior International Issues
 Food Safety and Inspection Service;
 Office of CODEX
 U.S. Department of Agriculture
 1400 Independence Ave, SW
 Washington, DC
 United States of America
 Email: Barbara.McNiff@fsis.usda.gov

Ms Farah Naim
 International Trade Specialist
 U.S. Department of Agriculture
 Foreign Agriculture Service/Office of Agreements
 and Scientific Affairs
 1400 Independence Avenue SW
 Washington, DC
 United States of America
 Email: Farah.Naim@fas.usda.gov

Mr Daniel Reese
 International Policy Analyst
 U.S. Food and Drug Administration
 Center for Food Safety and Applied Nutrition
 5100 Paint Branch Parkway, HFS-820
 College Park, MD
 United States of America
 Email: Daniel.reese@fda.hhs.gov

**INTERNATIONAL GOVERNMENTAL
 ORGANIZATIONS -
 ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES
 INTERNATIONALES -
 ORGANIZACIONES GUBERNAMENTALES
 INTERNACIONALES**

**INTER-AMERICAN INSTITUTE FOR
 COOPERATION ON AGRICULTURE (IICA)**

Ms Paula Ponzano
 Food Safety and Agricultural Health Specialist
 IICA
 Santiago
 Chile
 Email: paula.ponzano@iica.int

Dr Carlos Franco
 Especialista SAIA
 Sanidad Agropecuaria
 IICA
 Campus de la Universidad Nacional de Asunción -
 Facultad de Ciencias Veterinarias - Calle Gral.
 Patricio Escobar casi Ruta Mcal. Estigarribia San
 Lorenzo, Paraguay
 Asunción
 Paraguay
 Email: carlos.franco@iica.int

Dr Ricardo Orellana
 Representante del IICA en Paraguay
 IICA
 Campus de la Universidad Nacional de Asunción -
 Facultad de Ciencias Veterinarias - Calle Gral.
 Patricio Escobar casi Ruta Mcal. Estigarribia San
 Lorenzo, Paraguay
 Asunción
 Paraguay
 Email: ricardo.orellana@iica.int

**NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS –
 ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
 ORGANIZACIONES NO GUBERNAMENTALES**

**COMITÉ EUROPÉEN DES FABRICANTS DE
 SUCRE (CEFS)**

Mr Bernd Kurzai
 CEFS - Comité Européen des Fabricants de Sucre
 Avenue de Tervuren 182
 Bruxelles
 Belgium
 Email: Bernd.Kurzai@suedzucker.de

FOOD INDUSTRY ASIA (FIA)

Ms Yifan Jiang
 Head of Science & Regulatory Affairs
 Food Industry Asia
 1 Scotts Road, Shaw Centre #19-07/08, Singapore
 228208
 Singapore
 Singapore
 Email: codex@foodindustry.asia

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES VINS ET
 SPIRITUEUX (FIVS)**

Mr Timothy Ryan
 Senior Analyst
 International Compliance & Regulatory Affairs
 FIVS
 18 Rue D'Aguesseau
 Paris
 France
 Email: Tim.Ryan@ejgallo.com

FOODDRINKEUROPE

Mr Dirk Jacobs
 Deputy Director General
 Director Consumer Information Diet and Health
 FoodDrinkEurope
 Avenue des Nerviens 9-31
 Brussels
 Belgium
 Email: d.jacobs@fooddrinkeurope.eu

Mrs Annie Loc'h
 FoodDrinkEurope
 Avenue des Nerviens 9-31
 Brussels
 Belgium
 Email: annie.loch@danone.com

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF CONSUMER FOOD ORGANIZATIONS (IACFO)

Mr Bill Jeffery
 c/o Centre for Health Science and Law
 International Association of Consumer Food
 Organizations (IACFO)
 700-1 Rideau Street
 Ottawa
 Canada
 Email: billjeffery@healthscienceandlaw.ca

INTERNATIONAL CO-OPERATIVE ALLIANCE (ICA)

Mr Kazuo Onitake
 Senior Scientist
 Quality Assurance Division
 Japanese Consumers' Co-operative Union
 CO-OP Plaza, Shibuya, Shibuya-Ku
 Tokyo
 Japan
 Email: kazuo.onitake@jccu.coop

INTERNATIONAL COUNCIL ON AMINO ACID SCIENCE (ICAAS)

Dr Eyassu Abegaz
 ICAAS - International Council on Amino Acid
 Science
 Email: ICAAS@kelleneurope.com

INTERNATIONAL COUNCIL OF BEVERAGES ASSOCIATIONS (ICBA)

Ms Paivi Julkunen
 Director, Regulatory
 Global Scientific & Regulatory Affairs
 The Coca-Cola Company
 One Coca-Cola Plaza
 Atlanta
 United States of America
 Email: pjulkunen@coca-cola.com

Mr Hidekazu Hosono
 Technical Advisor
 Japan Soft Drinks Association
 2-9-2 Kanda-Sudacho Chiyoda-ku
 Tokyo
 Japan
 Email: Hidekazu_Hosono@suntory.co.jp

Ms Joanna Skinner
 Manager, Regulatory Labeling & Nutrition
 Global Scientific & Regulatory Affairs
 The Coca-Cola Company
 One Coca-Cola Plaza
 Atlanta
 United States of America
 Email: joskinner@coca-cola.com

INTERNATIONAL CHEWING GUM ASSOCIATION (ICGA)

Mrs Natalia Carvajal
 Scientific Affairs Section Manager - LA
 Mondelez International Costa Rica
 Lindora Park Business Center 4th floor, Santa Ana.
 San Jose
 Costa Rica
 Email: natalia.carvajal@mdlz.com

Mrs Maria Cordi
 ARCOR
 Gte. Corporativa de Legislación Alimentaria
 Boulevard Chacabuco 1160 Córdoba - Argentina
 Cordoba
 Argentina
 Email: mcordi@arcor.com

Mr Christophe Leprêtre
 Executive Director Regulatory and Scientific Affairs
 International Chewing Gum Association
 Avenue Louise, 54 Stephanie Plaza
 Brussels
 Belgium
 Email: lepretre@gumassociation.org

INTERNATIONAL COUNCIL OF GROCERY MANUFACTURERS ASSOCIATIONS (ICGMA)

Ms Kimberly Wingfield
 Director, Science Policy
 Labeling and Standards
 The Grocery Manufacturers Association
 1350 I St NW, Suite 300
 Washington, D.C.
 United States of America
 Email: kwingfield@gmaonline.org

Ms Edith Devita
 Senior Director
 Scientific & Regulatory Affairs, Americas
 Mars Wrigley Confectionery
 1132 W Blackhawk Street,
 Chicago, IL
 United States of America
 Email: Edith.Devita@Wrigley.com

Ms Daniela Dos Reis Shimokomaki
 Scientific & Regulatory Affairs Manager - South
 America
 The Hershey Company
 Eldorado Business Tower - Avenida das Nações
 Unidas, 8501, 31º andar Pinheiros
 São Paulo
 Brazil
 Email: dreis@hersheys.com

Mr Nicholas Gardner
 Director
 Global Strategies
 The Grocery Manufacturers Association
 1350 I Street, N.W.
 Washington, D.C.
 United States of America
 Email: NGardner@gmaonline.org

Ms Phyllis Marquitz
 Director
 Global Regulatory Affairs
 Mars Inc
 Email: Phyllis.Marquitz@effem.com

Ms Luisa Marín
 Regulatory Affairs Specialist
 Mars Inc
 Wrigley Latin America S. de R.L., Torre de las
 Américas, Tower C, 18th floor
 Panama City
 Panama
 Email: Luisa.Marin@wrigley.com

Ms Nicole Podesta
 Manager
 Global Strategies
 The Grocery Manufacturers Association
 1350 I St NW, Suite 300
 Washington, D.C.
 United States of America
 Email: NPodesta@gmaonline.org

Ms Lorena Vannoni
 Regulatory Affairs Manager
 PepsiCo
 Cazadores de Coquimbo 2860 – Munro
 Buenos Aires
 Argentina
 Tel: +5411 55853548
 Email: lorena.vannoni@pepsico.com

Ms Kathy Wiemer
 Senior Fellow
 Bell Institute of Health & Nutrition
 General Mills
 9000 Plymouth Avenue North
 Minneapolis, MN
 United States of America
 Email: Kathy.Wiemer@genmills.com

INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION (IDF/FIL)

Ms Luisa Candido
 Nutrition and Technical Manager
 Dairy UK
 United Kingdom
 Email: lcandido@dairyUK.org

Mr Laurent Coutant
 Responsable du marketing nutritionnel
 Groupe LACTALIS
 64 rue des Ravennes 59
 BONDUES
 France
 Email: Laurent.coutant@lactalis.fr

Ms Cary Frye
 Senior Vice President of Regulatory Affairs
 International Dairy Foods Association (IDFA)
 United States of America
 Email: cfrye@idfa.org

Ms Pamela Harrod
 General Counsel
 Dairy Farmers of Canada
 21, rue Florence Street
 Ottawa
 Canada
 Email: pamela.harrod@dfc-plc.ca

INSTITUTE OF FOOD TECHNOLOGISTS (IFT)

Mr Robert Conover
 Assistant General Counsel, Kikkoman Foods, Inc.
 Institute of Food Technologists
 Kikkoman Foods, Inc. P.O. Box 69 Walworth, WI
 53184
 Walworth
 United States of America
 Email: rconover@kikkoman.com

INTERNATIONAL ORGANIZATION OF THE FLAVOR INDUSTRY (IOFI)

Dr Thierry Cachet
 Regulatory and Advocacy Director
 IOFI
 Avenue des Arts 6
 Brussels
 Belgium
 Email: tcachet@iofi.org

INTERNATIONAL SPECIAL DIETARY FOODS INDUSTRIES (ISDI)

Mr Kaushik Janakiraman
 Regulatory Affairs Officer
 ISDI-International Special Dietary Foods Industries
 Email: secretariat@isdi.org

Mr Jean Christophe Kremer
 Secretary General
 ISDI-International Special Dietary Foods Industries
 Email: secretariat@isdi.org

INTERNATIONAL FOOD POLICY RESEARCH INSTITUTE

Dr Anne Mackenzie
 HarvestPlus
 Email: a.mackenzie@cgiar.org

SAFE SUPPLY OF AFFORDABLE FOOD EVERYWHERE (SSAFE) (SSAFE)

Mr Mark Macdonald
 Member of SSAFE
 Email: Mark_Macdonald@cargill.com

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS – ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE – ORGANIZACIÓN DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA ALIMENTACION Y LA AGRICULTURA

Mr Rolf Hackbart
 Representante
 Representación Nacional
 FAO PARAGUAY
 Avda. Mcal. López esq. Saravi
 Asunción
 Paraguay
 Email: rolf.hackbart@fao.org

Ms Benicia Almeida
 Facilitadora Programas
 FAO PARAGUAY
 Avda. Mcal. López esq. Saravi
 Asunción
 Paraguay
 Email: benicia.almeidainsfran@fao.org

Ms Ana Louteiro
 Facilitadora Programas
 FAO PARAGUAY
 Avda. Mcal. López esq. Saravi
 Asunción
 Paraguay
 Email: ana.louteiro@fao.org

Ms Aura Ramoa
 Consultora Nutrición
 FAO PARAGUAY
 Avda. Mcal. López esq. Saravi
 Asunción
 Paraguay
 Tel: 0981563927
 Email: auramo@gmail.com

Ms Noelia Riquelme
 Asistente de Programas
 FAO PARAGUAY
 Avda. Mcal. López esq. Saravi
 Asunción
 Paraguay
 Email: noelia.riquelmecabrera@fao.org

Ms Cynthia Zapattini
 Comunicadora
 Representación
 FAO PARAGUAY
 Avda. Mcal. López esq. Saravi
 Asunción
 Paraguay
 Email: zapattini.cynthiamanuela@fao.org

Ms Maria Xipsiti
 Nutrition Officer
 Nutrition and Food Systems Division
 Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)
 Viale delle Terme di Caracalla
 Rome
 Italy
 Email: maria.xipsiti@fao.org

**WORLD HEALTH ORGANIZATION -
 ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ -
 ORGANIZACIÓN MUNDIAL DE LA SALUD**

Dr Patricia De Aquino
 Nutrition Advisor
 PAHO/WHO Representativa
 PO Box Casilla de Correo 839
 Asunción
 Paraguay
 Email: deaquipat@paho.org

Dr Luis Roberto Escoto
 PAHO/WHO Representativa
 PO Box Casilla de Correo 839
 Asunción
 Paraguay
 Email: e-mailpar@par.ops-oms.org

Dr Fabio Gomes
 Advisor, Nutrition and Physical Activity
 Pan American Health Organization
 WHO Regional Office for the Americas
 525 23rd Street, NW Washington, DC 20037 USA
 Email: gomesfabio@paho.org

Mrs Vanessa Martinez
 Ad Hoc Consultant
 Food Safety
 PANAFTOSA-PAHO/WHO
 Florida 978 Barrio Jara
 Asunción
 Paraguay
 Email: vane_martinez_c@hotmail.com

Dr Chizuru Nishida
 Coordinator
 Department of Nutrition for Health and Development (NHD)
 World Health Organization (WHO)
 20, avenue Appia
 Geneva 27
 Switzerland
 Email: nishidac@who.int

Dr Vladimir Poznyak
 Coordinator
 Management of Substance Abuse
 World Health Organization (WHO)
 Apia 20
 Geneva
 Switzerland
 Email: poznyakv@who.int

Eng Ricardo Torres
 Asesor en Desarrollo Sostenible y Salud Ambiental
 PAHO
 Asunción
 Paraguay
 Email: rtorres@paho.org

**CANADIAN SECRÉTARIAT -
 SECRÉTARIAT DU CANADA -
 SECRETARÍA DEL CANADÁ**

Mrs Diane Carmanico
 Assistant, Codex Program Services
 International, Interagency and Intergovernmental
 Affairs and Office of the Codex Contact Point for C
 Bureau of Policy, Intergovernmental and
 International Affairs (BPIIA)
 Food Directorate, Health Canada
 251 Sir Frederick Banting Driveway (2204C)
 Ottawa
 Canada
 Email: diane.carmanico@canada.ca

Ms Karine Halpenny
 Acting Manager, Codex, Office of the Codex
 Contact Point for Canada
 Health Canada
 Bureau of Policy, Intergovernmental and
 International Affairs
 251 Sir Frederick Banting Driveway (2204C)
 Ottawa
 Canada
 Email: karine.halpenny@canada.ca

Ms Jennifer Hughes Doucet
 Manager, International Affairs
 Health Canada
 Bureau of Policy, Intergovernmental and
 International Affairs
 251 Sir Frederick Banting Driveway (AL 2204D)
 Ottawa, Ontario
 Canada
 Email: jennifer.hughesdoucet@canada.ca

Ms Nancy Ing
Regulatory Policy & Risk Management Specialist
International and Interagency Affairs and Codex
Contact Point
Health Canada
251 Sir Frederick Banting Driveway, Tunneys
Pasture Mail Stop 2204C Floor 4
Ottawa
Canada
Email: nancy.ing@canada.ca

Mrs Alison Wereley
Senior Policy Analyst
International Affairs & Market Access Directorate
Canadian Food Inspection Agency
1400 Merivale Road Tower 1, Floor 4, Room 326
Ottawa
Canada
Email: alison.wereley@inspection.gc.ca

**PARAGUAY SECRETARIAT -
SECRÉTARIAT DU PARAGUAY -
SECRETARÍA DE PARAGUAY**

Mrs Mariana Artaza De Cardozo
INTN
Asunción
Paraguay
Email: martaza@intn.gov.py

Ms Maria Ines Ibarra Colman
Codex Contact Point
Codex Alimentarius Paraguay
INTN Paraguay
Asunción
Paraguay
Email: codexparaguay@gmail.com

Mrs Alcira Orlandini
Technical Officer
Agroindustrias
INTN
Avenida Artigas Casi Gral Roa 3973
Asunción
Paraguay
Email: aorlandini@intn.gov.py

Mrs Laura Silva Jojot
INTN
Asunción
Paraguay
Email: lsilva@intn.gov.py

Ms Ivani Torales
Technical Officer
Codex Alimentarius Paraguay
INTN
Asunción
Paraguay
Email: itorales@intn.gov.py

**CODEX SECRETARIAT -
SECRÉTARIAT DU CODEX -
SECRETARÍA DEL CODEX**

Ms Verna Carolissen
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the United
Nations (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
Rome
Italy
Email: verna.carolissen@fao.org

Mr Patrick Sekitoleko
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the United
Nations (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
Rome
Italy
Email: patrick.sekitoleko@fao.org

Ms Gracia Brisco
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the United
Nations (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
Rome
Italy
Email: gracia.brisco@fao.org

Mr Tom Heilandt
Secretary, Codex Alimentarius Commission
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the United
Nations (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
Rome
Italy
Tel: +39 06 5705 4384
Email: tom.heilandt@fao.org

**PROJET DE RÉVISION DE LA NORME GÉNÉRALE POUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES
ALIMENTAIRES PRÉEMBALLÉES (CODEX STAN 1-1985)**

(Pour adoption à l'étape 8)

2. DÉFINITION DES TERMES

Aux fins du **datage** des denrées alimentaires préemballées:

On entend par «**Date de fabrication**» la date à laquelle le produit devient conforme à la description qui en est faite. Il ne s'agit pas d'une indication sur la durabilité du produit.

On entend par «**Date de conditionnement**» la date à laquelle le produit est placé dans le récipient immédiat dans lequel il sera vendu en dernier ressort. Il ne s'agit pas d'une indication sur la durabilité du produit.

On entend par «**À consommer de préférence avant**» ou «**Date limite d'utilisation optimale**» la date d'expiration du délai, dans les conditions d'entreposage indiquées, durant lequel le produit non ouvert reste pleinement commercialisable et conserve toutes les qualités particulières qui lui sont implicitement ou explicitement attribuées. Le produit peut toutefois rester propre à la consommation après cette date.

On entend par «**Date limite d'utilisation**» ou «**date de péremption**» la date d'expiration du délai après lequel, dans les conditions d'entreposage spécifiées, le produit ne doit pas être vendu ni consommé et cela pour des raisons de sécurité sanitaire des aliments et de qualité.

4.7 Datage et instructions d'entreposage

4.7.1 Sauf indication contraire dans une norme du Codex, les dispositions ci-après relatives au datage sont applicables, sauf si la clause 4.7.1 vii) s'applique:

- i) Lorsqu'un aliment doit être consommé avant une certaine date pour des raisons de sécurité sanitaire et de qualité la «Date limite d'utilisation» ou la «Date de péremption» doit être déclarée¹.
- ii) Lorsqu'une «Date limite d'utilisation» ou une «Date de péremption» n'est pas obligatoire, «À consommer de préférence avant» ou «Date limite d'utilisation optimale» doit être déclaré.
- iii) Le datage se présente comme suit:
 - Sur les produits dont la durabilité n'excède pas trois mois, le jour et le mois doivent être déclarés et en plus l'année, lorsque les autorités compétentes estiment que les consommateurs pourraient être induits en erreur.
 - Sur les produits dont la durabilité est supérieure à trois mois, le mois et l'année au moins doivent être déclarés.
- iv) La date est précédée de la mention:
 - «Date limite d'utilisation <insérer la date>» ou «Date de péremption <insérer la date>» ou «À consommer de préférence avant le <insérer la date>» ou «Date limite d'utilisation optimale <insérer la date>» selon qu'il convient si le jour est indiqué; ou
 - «À consommer avant fin <insérer la date>» ou «Date de péremption <insérer la date>» ou «À consommer de préférence avant le <insérer la date>» ou «Date limite d'utilisation optimale <insérer la date>» selon qu'il convient dans les autres cas
- v) La mention visée au paragraphe iv) est complétée:
 - soit par la date elle-même;
 - soit par une indication de l'endroit où elle figure.

¹ Il convient de prendre en compte les autres textes du Codex

- vi) Le jour et l'année doivent être indiqués par des chiffres en clair, l'année devant figurer en 2 ou 4 chiffres, et le mois devant être déclaré en lettres, ou en caractères ou en chiffres. Lorsque la date est exprimée sous forme de chiffres seulement ou que l'année est exprimée par deux chiffres seulement, les autorités compétentes devraient déterminer si la séquence jour, mois et année doit être indiquée au moyen d'abréviations appropriées accompagnant le datage (par exemple, JJ/MM/AAAA ou AAAA/JJ/MM).
- vii) Sous réserve que la sécurité sanitaire des aliments ne soit pas compromise, la disposition des clauses 4.7.1 i) ou 4.7.1 ii) n'est pas obligatoire pour un aliment si au moins un des critères suivants s'applique:
1. lorsque la sécurité sanitaire de l'aliment n'est pas compromise et sa qualité ne se détériore pas, car la nature de l'aliment empêche la prolifération de bactéries (par exemple, alcool, sel, acidité, faible activité de l'eau) dans les conditions d'entreposage prévues ou spécifiées;
 2. lorsque la détérioration peut être clairement détectée par un examen physique sur le lieu d'achat, s'agissant notamment de produits bruts frais non transformés et présentés d'une manière visible aux consommateurs;
 3. lorsque les aspects fondamentaux et liés à la qualité organoleptique de l'aliment ne sont pas perdus;
 4. lorsque l'aliment est par nature destiné à être consommé dans les 24 heures de sa fabrication, comme les produits de boulangerie ou de pâtisserie.

Par exemple, les aliments tels que²:

- les fruits et légumes frais, y compris les tubercules, qui n'ont pas été pelés, coupés ou soumis à un traitement analogue;
- les vins, les vins de liqueurs, les vins mousseux, les vins aromatisés, les vins de fruits et les vins de fruits mousseux;
- les boissons alcoolisées contenant au moins 10 % d'alcool en volume;
- les produits de boulangerie ou de pâtisserie, qui du fait de la nature de leur contenu, sont normalement consommés dans les 24 heures suivant leur fabrication;
- le vinaigre;
- le sel de qualité alimentaire non iodé;
- les sucres solides non enrichis;
- les produits de confiserie composés de sucres aromatisés et/ou colorés;
- la gomme à mâcher.

Dans ces cas, la «Date de fabrication» ou la «Date d'emballage» peut être indiquée.

- viii) Une «Date de fabrication» ou une «Date d'emballage» peut être utilisée en association avec les dispositions de l'alinéa 4.7.1 i) ou ii). Elle sera indiquée par la mention «Date de fabrication» ou «Date d'emballage», selon ce qui convient, et utilisera le mode de présentation indiqué à la disposition 4.7.1 vi).

4.7.2 Toute condition particulière pour l'entreposage de l'aliment doit être indiquée sur l'étiquette lorsqu'elle est requise à l'appui de l'intégrité de l'aliment et, lorsqu'un datage est utilisé, la validité de la date dont elle dépend.

² Cette liste est fournie à titre indicatif.

ANNEXE III**DOCUMENT DE PROJET DE NOUVEAUX TRAVAUX VISANT L'ÉLABORATION
D'ORIENTATIONS SUR L'UTILISATION D'UNE INFORMATION NUTRITIONNELLE SIMPLIFIÉE
SUR LE DEVANT DE L'EMBALLAGE****1. OBJECTIF ET CHAMP D'APPLICATION DES NOUVEAUX TRAVAUX**

L'objectif et le champ d'application de ces travaux sont d'élaborer des actions d'orientation concernant l'utilisation d'informations nutritionnelles simplifiées sur le devant de l'emballage. Ces orientations doivent respecter les exigences relatives aux renseignements nutritionnels supplémentaires des *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CXG 2-1985). Ces travaux porteront sur la définition de l'étiquetage nutritionnel frontal (ENF).

Ces orientations seront intégrées aux *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CXG 2-1985) ou feront l'objet d'un document autonome, l'emplacement étant décidé une fois qu'elles seront terminées.

2. PERTINENCE ET ACTUALITÉ

Cette proposition concerne l'élaboration d'orientations afin d'aider les gouvernements (ou d'autres parties prenantes) à concevoir des informations nutritionnelles simplifiées (affichées notamment sur la face avant de l'emballage) que de nombreux pays considèrent comme une opportunité importante.

D'après l'inventaire dressé par le groupe de travail électronique, de plus en plus de membres du Codex disposent déjà de systèmes d'étiquetage nutritionnel frontal ou étudient des propositions en ce sens.

Les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CXG 2-1985) permettent de mentionner les renseignements nutritionnels supplémentaires, mais ne fournissent pas les indications nécessaires pour s'assurer que ces renseignements, notamment l'ENF, seront appliqués de façon à minimiser les obstacles potentiels au commerce.

3. PRINCIPALES QUESTIONS À TRAITER

Les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CXG 2-1985) prévoient, à la section 5, le recours à des renseignements nutritionnels supplémentaires; toutefois, d'autres éclaircissements sont nécessaires et le présent document de projet vise à établir des orientations supplémentaires pouvant comporter des principes généraux visant les systèmes d'étiquetage nutritionnel frontal.

La proposition a pour objet l'élaboration de lignes directrices spécifiques qui pourront ou non être incorporées dans les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CXG 2-1985).

Il est proposé que la directive traite au moins les aspects suivants:

- i. Objet et champ d'application
- ii. Définition d'ENF
- iii. Principes généraux de l'ENF
- iv. Aspects à prendre en compte dans l'élaboration des systèmes d'ENF

4. ÉVALUATION AU REGARD DES CRITÈRES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS DES NOUVEAUX TRAVAUX**Critère général**

Protection du consommateur contre les risques pour la santé, la sécurité sanitaire des aliments, garantissant des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires et tenant compte des besoins identifiés des pays en développement.

L'information nutritionnelle simplifiée peut avoir un rôle à tenir pour permettre aux consommateurs de mieux comprendre le contenu nutritif des aliments. Elle peut également contribuer à orienter les consommateurs vers des choix alimentaires plus sains. L'information nutritionnelle simplifiée, en particulier sur le devant de l'emballage, peut également encourager les fabricants d'aliments à reformuler leurs produits afin d'obtenir un profil nutritionnel plus positif et donc d'améliorer la qualité nutritionnelle de l'offre alimentaire proposée aux consommateurs. Une alimentation de meilleure qualité obtenue par une offre alimentaire plus saine ou des choix santé faits consciemment améliorerait le profil de risques de bon nombre de maladies non transmissibles à l'échelle mondiale.

Critères applicables aux questions générales

a) *Diversité des législations nationales et obstacles au commerce international qui semblent, ou pourraient, en résulter*

Plusieurs pays ont adopté ou envisagent d'adopter des systèmes d'étiquetage nutritionnel simplifié sur une base volontaire ou obligatoire. Étant donné le nombre croissant de systèmes mis en place dans le monde, il importe de maintenir une certaine uniformité afin de limiter autant que possible les obstacles au commerce pouvant découler d'approches différentes.

b) *Portée des travaux et détermination des priorités entre les différents domaines d'activité*

Procéder à une révision des documents du Codex, y compris les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CXG 2-1985) afin de formuler des recommandations et des orientations sur l'utilisation de l'étiquetage nutritionnel frontal.

c) *Travaux déjà entrepris dans ce domaine par d'autres organisations internationales et/ou suggérés par le ou les organismes internationaux intergouvernementaux pertinents*

En novembre 2015, l'OMS a organisé une réunion technique sur l'étiquetage nutritionnel pour la promotion d'une alimentation saine. Les objectifs de cette réunion incluaient une revue des types d'ENF mis en œuvre à cette époque, l'étude des preuves de l'efficacité de différents types d'ENF et l'examen des études de cas des pays ayant acquis une expérience de la mise en œuvre de l'ENF.

L'OMS a ensuite entamé des travaux concernant l'élaboration de principes directeurs sur l'ENF qui seront pris en compte aussitôt qu'ils seront connus pour compléter les travaux menés au sein du CCFL.

d) *Aptitude de la question à la normalisation*

De nombreux pays se tournent vers le Codex pour des directives claires et sans ambiguïté dans des domaines comme l'étiquetage nutritionnel. L'objet de la proposition de nouveaux travaux est l'examen et la clarification du texte actuel afin de permettre l'utilisation d'un étiquetage nutritionnel simplifié sur le devant de l'emballage et l'élaboration de directives supplémentaires à l'appui, incorporées dans les textes existants ou énoncées dans un document distinct.

e) *Dimension internationale du problème ou de la question*

L'information nutritionnelle simplifiée affichée sur la face avant de l'emballage est un sujet qui intéresse un grand nombre de pays dans le monde. Des systèmes volontaires ou obligatoires sont en place dans beaucoup de pays, et à l'échelon mondial la question est débattue à l'OMS. Elle a été soulevée également à l'OMC où le manque d'uniformité dans les exigences d'étiquetage risque de constituer un obstacle au commerce. La promotion de régimes alimentaires plus sains auprès des consommateurs et l'incitation faite aux fabricants pour qu'ils améliorent l'état sanitaire de l'offre alimentaire sont des domaines dans lesquels des directives bien encadrées pourraient avoir une incidence significative à l'échelle mondiale.

5. PERTINENCE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU CODEX

Les travaux proposés vont dans le sens du mandat de la Commission pour l'élaboration de normes, lignes directrices et autres recommandations internationales visant à protéger la santé des consommateurs et à garantir des pratiques loyales dans le commerce de denrées alimentaires. La proposition de nouveaux travaux contribuera à l'avancement des objectifs stratégiques 1 et 3 décrits ci-dessous.

Objectif stratégique 1: *Établir des normes alimentaires internationales répondant aux problèmes actuels et nouveaux dans le domaine de l'alimentation*

L'utilisation de l'étiquetage nutritionnel simplifié sur le devant de l'emballage suscite de plus en plus d'intérêt et d'initiatives dans un grand nombre de pays à l'échelle mondiale. Actuellement, il n'existe pas d'orientation mondiale en matière de pratiques optimales pour ce qui a trait à ce mode d'étiquetage. Par conséquent, une multiplication des systèmes pourrait générer de la confusion et des obstacles au commerce.

Fournir des orientations aux pays désireux de mettre en œuvre l'étiquetage nutritionnel frontal et énoncer les principes à respecter dans la mise en œuvre d'un tel système aiderait à assurer un certain degré d'harmonisation à l'échelle mondiale.

Objectif stratégique 3: *Faciliter la participation effective de tous les membres du Codex.*

Soumettre ce thème à l'examen du CCFL permettra à tous les membres qui portent un intérêt à l'étiquetage nutritionnel simplifié sur le devant de l'emballage de prendre part aux discussions.

6. RELATION ENTRE LA PROPOSITION ET LES DOCUMENTS EXISTANTS DU CODEX

La proposition vise l'examen des *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CXG2-1985) et des autres directives du Codex pertinentes.

7. NÉCESSITÉ ET DISPONIBILITÉ D'AVIS SCIENTIFIQUES D'EXPERTS

Aucun n'a été identifié à ce stade. Tout au long du processus, on aura l'occasion de consulter les organes compétents au besoin.

8. NÉCESSITÉ D'UNE CONTRIBUTION TECHNIQUE À LA NORME DE LA PART D'ORGANES EXTERNES

Les travaux de l'OMS sur les principes directeurs concernant les systèmes d'étiquetage nutritionnel frontal et l'examen des données réalisé dans le cadre de l'élaboration de directives pour la promotion d'une alimentation saine seront examinés au cours de l'élaboration des orientations pour le Codex.

9. CALENDRIER PROPOSÉ

Si la Commission approuve les travaux en 2018, on estime qu'il faudra au moins deux sessions au Comité pour les mener à bien.